



Assemblée générale

Trente-neuvième session

39^e séance plénière

Mercredi 30 octobre 2002, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Kavan (République tchèque)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 52 de l'ordre du jour (*suite*)

Renforcement du système des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général

(A/57/387 et Corr.1)

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Le Pakistan appuie les efforts du Secrétaire général visant à renforcer l'ONU. Sa détermination de rehausser le rôle central de l'ONU dans les affaires internationales traduit les aspirations des peuples du monde. Le processus continu de réforme et de revitalisation engagé par notre Organisation est indispensable pour lui permettre de relever les défis et de réagir aux perspectives du monde nouveau qui apparaît à l'aube du XXI^e siècle.

Nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement », et nous espérons que ce débat nous aidera à élaborer une position convenue face aux propositions et recommandations importantes que nous présente ce rapport.

En gros, le rapport porte sur trois catégories de problèmes. Premièrement, nous avons des propositions qui cherchent à rationaliser le fonctionnement du Secrétariat et à renforcer le travail des mécanismes intergouvernementaux. Ces propositions, d'une façon

générale, devraient recevoir l'appui vigoureux de l'Assemblée. Une deuxième catégorie concerne les propositions qui ont une incidence sur les processus intergouvernementaux. À cet égard, l'Assemblée devrait fournir des directives au Secrétaire général, notamment par le truchement de ce débat. Une troisième catégorie, elle, soit nécessite des précisions de la part du Secrétariat, soit doit faire l'objet d'un examen intergouvernemental approprié afin que nous parvenions à des décisions qui soient acceptables pour tous.

Permettez-moi d'expliquer les points de vue du Pakistan s'agissant des grandes questions évoquées dans le rapport du Secrétaire général.

Nous convenons que les programmes et les actions menés par l'ONU doivent correspondre aux priorités actuelles et naissantes de l'Organisation. La Déclaration du Millénaire présente une vision d'ensemble qui reflète largement ces priorités. Néanmoins, il est inévitable que dans un monde de plus en plus interdépendant, les problèmes et les priorités changent et évoluent constamment.

Nous sommes heureux que le Secrétaire général ait précisé que les priorités mentionnées dans son rapport constituent une liste indicative et non exhaustive. Nous estimons qu'une énumération plus large et équilibrée des priorités devrait être établie à la suite de ce débat et des consultations officieuses qui

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



suivront afin d'en tenir dûment compte dans nos décisions.

Il est manifestement nécessaire de rationaliser et de simplifier les rouages de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme. L'action est nécessaire au moins à trois niveaux. Premièrement, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme doit être complètement remanié. Nous devons veiller à ce que le financement des diverses activités du Haut Commissariat en matière des droits de l'homme reflète les priorités fixées par les États Membres et notamment par la Commission des droits de l'homme. Les programmes des Nations Unies en matière de droits de l'homme devraient, en règle générale, tous être financés au titre du budget ordinaire. L'équilibre entre la promotion des droits civils et politiques et celle des droits économiques et sociaux, notamment le droit au développement, doit être encouragé et maintenu. Il faut aussi établir un équilibre dans la composition du personnel du Haut Commissariat.

Deuxièmement, les nombreux mécanismes des droits de l'homme doivent également être simplifiés. Actuellement, une trentaine de rapporteurs et de représentants spéciaux ont été mis en place par la Commission. Les mandats de beaucoup d'entre eux se chevauchent, et chaque rapporteur spécial cherche apparemment à couvrir tous les aspects du mandat qui lui a été confié. Les rapports trop longs des rapporteurs spéciaux ne sont soumis à aucun examen approfondi ni ne suscitent de véritable dialogue. La Commission des droits de l'homme devrait être invitée à étudier les moyens de réduire le nombre de ces mécanismes spéciaux qui se sont multipliés et de renforcer leur efficacité et leur pertinence.

Troisièmement, la promotion des droits de l'homme au niveau national doit continuer de façon mûrement réfléchie. L'intégration aux bureaux de pays de l'ONU de spécialistes des droits de l'homme n'est pas la meilleure façon d'y parvenir. Dans la mesure où les bureaux de pays sont principalement établis dans les pays en développement, cela renforce le sentiment que les problèmes des droits de l'homme n'existent que dans le monde en développement.

Nous appuyons la restructuration du Département de l'information. Les thèmes prioritaires dont découlent les messages clés de l'ONU devraient être déterminés par le Comité de l'information et non pas par le Département lui-même. Nous ne sommes pas

convaincus de la viabilité des pôles régionaux créés, tout au moins pas dans certaines régions. Au premier chef, le Comité de l'information devrait formuler des directives et des critères généraux applicables à chaque région, en tenant compte des caractéristiques qui lui sont propres.

Nous appuyons la proposition du Secrétaire général figurant à la section III qui vise à réduire le nombre de rapports et de réunions, dont la prolifération extrême a dépassé les capacités d'absorption des délégations petites et moyennes et sape la représentativité de nos délibérations et de nos décisions. Nous comptons cependant que la production de rapports plus concis n'aura pas pour effet de compromettre l'équilibre politique ou d'exclure des questions relevant de domaines importants pour les pays en développement.

Nous appuyons, en principe, les mesures proposées à la section IV pour améliorer la coordination sur le terrain. S'agissant de la programmation commune proposée par la décision 14, il serait souhaitable de consulter les institutions des Nations Unies et les pays concernés. Nous appuyons le renforcement des responsabilités confiées au Conseiller chargé de fonctions spéciales en Afrique.

Nous nous félicitons de l'élaboration et de la présentation au Conseil économique et social d'un document clarifiant les rôles et les responsabilités des divers programmes techniques des Nations Unies en vue de leur rationalisation.

La proposition du Secrétaire général de structurer les relations de l'ONU avec la société civile est une initiative opportune et importante. La société civile joue un rôle croissant dans le développement socioéconomique et dans les questions de gouvernance, de paix et de sécurité. Toutefois, les organisations de la société civile se sont multipliées à un rythme exponentiel ces dernières années, et elles n'ont pas toutes la même qualité ni la même crédibilité. Afin de tirer parti de leur contribution, l'ONU doit évaluer de manière approfondie les atouts et les compétences de chaque organisation et créer les mécanismes par lesquels leurs contributions peuvent être au mieux obtenues dans les domaines pertinents. Nous recommandons que le Comité du Conseil économique et social chargé des organisations non gouvernementales, réuni au niveau des représentants

permanents, propose des directives et des mesures à cette fin.

Nous partageons le mécontentement du Secrétaire général quant au processus de planification et de budgétisation de l'ONU. Nous ne sommes pas pleinement convaincus, toutefois, que la solution proposée dans le rapport soit la meilleure. Le présent processus de planification et de budgétisation a relativement bien fonctionné depuis de nombreuses années. Le Comité du programme et de la coordination (CPC), organe subsidiaire de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, examine le plan à moyen terme sous l'angle programmatique pour veiller à ce que les programmes proposés correspondent aux mandats donnés par les organes intergouvernementaux. Son rôle est extrêmement important et consiste à corriger les erreurs d'interprétation éventuelles des mandats intergouvernementaux. Ses faiblesses ne sont pas imputables aux processus, mais résultent du fait que la représentation au sein du CPC n'a pas atteint un niveau suffisant pour examiner le plan à moyen terme sous l'angle des politiques générales. Le plan à moyen terme a donc toujours été un document volumineux et difficile à lire et à assimiler. Si nous pouvions garantir un plan à moyen terme plus concis et plus stratégique et un niveau de représentation plus élevé au CPC, par exemple au niveau des hauts fonctionnaires ou des représentants permanents, il n'y aurait pas lieu de rejeter un système qui a fait ses preuves pour des dispositions nouvelles et peu claires.

D'autres options pourraient être envisagées à cet effet, par exemple, faire du CPC un organe de spécialistes dans le droit fil du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. La délégation pakistanaise propose que cette question soit discutée au sein d'un groupe de travail à composition non limitée, réuni au niveau des représentants permanents et assisté par des spécialistes, durant la cinquante-septième session en vue de prendre une décision à la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale.

En ce qui concerne la gestion des ressources humaines, mentionnée à la section VI du rapport, le Pakistan appuie en principe les mesures visant à promouvoir l'efficacité au sein du Secrétariat et à contribuer à la promotion d'un personnel polyvalent et bien géré, recruté sur la base du mérite et des compétences et en tenant dûment compte de l'équilibre géographique.

Nous avons cru comprendre qu'à l'issue du débat, Monsieur le Président, vous envisagez de tenir des discussions officieuses pour rédiger un projet de résolution susceptible de fournir au Secrétaire général l'orientation stratégique qu'il a demandée à l'Assemblée générale. Le projet de résolution qui sera adopté à ce stade devrait inclure les réponses de l'Assemblée aux divers types d'actions proposées dans le rapport du Secrétaire général. Nous attendons avec intérêt vos suggestions, Monsieur le Président, quant au mécanisme que vous souhaiteriez utiliser dans les procédures de mise au point des décisions de l'Assemblée générale. Nous sommes certains que, sous votre direction avisée, le processus de négociation sera transparent et inclusif et reflètera fidèlement les avis formulés par les États Membres au cours du débat.

M. Nguyen Thanh Clau (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait rendre un vibrant hommage au Secrétaire général pour avoir pris l'initiative du débat sur cet important point de l'ordre du jour, intitulé « Renforcement du système des Nations Unies ». Nous remercions également la Vice-Secrétaire générale de son rôle dans l'élaboration du rapport intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement », figurant au document A/57/387. Dans ce rapport assez court et concis, qui a permis de faire des économies considérables sur le plan financier, son équipe et elle-même ont présenté à l'Assemblée générale une série de propositions visant à rendre l'Organisation plus forte et plus efficace pour qu'elle puisse réaliser les objectifs fixés dans la Déclaration du Millénaire. Notre délégation se félicite du rapport et souhaite faire des observations sur certains de ses aspects.

Le besoin d'une organisation forte et efficace se fait de plus en plus sentir en ce nouveau siècle, et il est évident que l'on ne réussira pas à mettre en œuvre les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire si l'on ne renforce pas l'Organisation. Le processus de réforme destiné à rationaliser davantage la structure du système des Nations Unies devra donc se poursuivre et passer à la vitesse supérieure. Ma délégation s'engage à apporter son plein appui au renforcement des organes essentiels de l'Organisation et en particulier de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social.

S'agissant de l'Assemblée générale, nous sommes en faveur des mesures prises récemment pour en améliorer les méthodes de travail, par exemple la

décision d'élire le Président et les Vice-Présidents de l'Assemblée ainsi que les bureaux des grandes commissions trois mois avant le début de la session ordinaire ou la pratique qui consiste à débattre en même temps de sujets liés entre eux en plénière et lors des réunions des grandes commissions.

Pour ce qui est du Conseil de sécurité, nous partageons sans réserve le point de vue exprimé dans le rapport selon lequel aucune réforme engagée à l'ONU ne sera complète si l'on ne procède pas également à la réforme du Conseil de sécurité. Ce n'est un secret pour personne que cet organe devrait rendre davantage de comptes à l'Assemblée générale. Il devrait également être plus représentatif afin de traduire la réalité d'aujourd'hui – en augmentant le nombre de ses membres dans les catégories aussi bien des membres non permanents que des membres permanents – et adopter des méthodes de travail plus démocratiques et plus transparentes. Tout en prenant note des améliorations positives apportées aux méthodes de travail du Conseil de sécurité, comme l'augmentation du nombre de séances publiques auxquelles peuvent participer les États non membres du Conseil, nous déplorons que le Groupe de travail à composition non limitée sur la réforme du Conseil de sécurité n'ait absolument pas pu progresser après une décennie de débats - ce qui donne l'impression pénible qu'il œuvre en vain.

Il y a deux ans, les dirigeants des États Membres ont défini nos priorités comme suit :

«la lutte pour le développement de tous les peuples du monde, la lutte contre la pauvreté, l'ignorance et la maladie, la lutte contre l'injustice, la lutte contre la violence, la terreur et la criminalité et la lutte contre la dégradation ... de notre planète.» (A/RES/55/2, par. 29)

Il est incontestable que ces priorités devraient venir en tête de l'ordre du jour de l'ONU et figurer parmi nos principales activités. Même si la Conférence internationale sur le financement du développement qui s'est tenue à Monterrey et le Sommet mondial pour le développement durable qui a eu lieu à Johannesburg se sont montrés plus ou moins à la hauteur de nos attentes, il nous faut prendre davantage de mesures concrètes. Il nous faut aussi un mécanisme qui puisse coordonner les efforts déployés à l'échelle mondiale en matière de développement afin de permettre aux pays en développement de tirer profit de toutes les

possibilités qu'offre la mondialisation, notamment pour ce qui est du commerce et des investissements, et de garantir qu'ils participent davantage au processus de prise de décisions.

C'est dans ce sens que la Section II du rapport, intitulée « Agir utilement », nous paraît manquer quelque peu d'équilibre étant donné que de nombreuses questions essentielles – le développement et l'élimination de la pauvreté notamment – n'ont pas fait l'objet de l'attention que laissait prévoir la Déclaration du Millénaire, alors que d'autres questions ont reçu un traitement spécial et que des mesures concrètes et bien déterminées ont été prises pour les examiner.

S'agissant de l'organisation du travail du Secrétariat, il convient de noter que le Secrétaire général a proposé un grand nombre de mesures en ce sens, dont la rationalisation des rapports, l'amélioration de la planification des réunions, la coordination des activités des secrétariats des grandes commissions, la restructuration des centres d'information des Nations Unies, l'amélioration des bibliothèques des Nations Unies et de la gestion des documents. Ma délégation estime que toute réforme qui irait dans le sens de la rationalisation et de la suppression des éléments qui font double emploi doit être encouragée et soutenue, à condition qu'elle n'ait pas d'incidences financières et que l'on tienne dûment compte des préoccupations manifestées par les États Membres.

Enfin et surtout, ma délégation partage l'opinion du Secrétaire général selon laquelle les compétences du personnel garantissent les contributions essentielles que celui-ci apporte au succès de l'Organisation. Nous notons avec satisfaction que le Secrétaire général s'est engagé à recruter des candidats qualifiés originaires de pays qui ne sont pas représentés ou sont sous-représentés. À cet égard, nous aimerions que des mesures concrètes soient prises afin de corriger le déséquilibre qui existe dans le mécanisme de recrutement.

Pour terminer, je voudrais dire combien ma délégation apprécie les efforts déployés par le Secrétaire général pour renforcer l'ONU et en faire un instrument plus efficace au service des populations du monde. Je l'assure de l'entière coopération et de l'appui total de ma délégation et j'exprime l'espoir sincère de pouvoir l'accueillir au Viet Nam dans le courant de l'année prochaine.

M. Kasemsarn (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Je voudrais pour commencer me joindre à tous ceux qui sont intervenus avant moi pour remercier le Secrétaire général d'avoir partagé avec nous ses idées et ses plans dans son rapport sur le renforcement du système des Nations Unies (A/57/387). Je voudrais également remercier Mme Louise Fréchette, Vice-Secrétaire générale, qui a fourni un complément d'information aux États Membres au sujet des questions soulevées dans le rapport.

Le rapport donne un aperçu général de la manière dont le Secrétaire général compte introduire des changements et améliorer le Secrétariat afin que celui-ci puisse mieux servir l'Organisation et ses États Membres. Le rapport soulève également des questions concernant la revitalisation des organes intergouvernementaux de l'ONU, s'agissant non seulement de leurs méthodes de travail mais aussi de leur pertinence et de leur efficacité face à la multitude de défis que doit relever notre monde à l'heure de la mondialisation. Ces idées et ces plans nous seront sans aucun doute d'une grande utilité lors de l'examen du processus de réforme engagé au niveau de l'Organisation tout entière. Le débat que nous y consacrons aujourd'hui est donc opportun et important, et doit également être considéré dans le contexte général de la réforme du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Ma délégation félicite le Secrétaire général de s'être intéressé à ce sujet et d'en avoir fait l'une de ses priorités lorsqu'il a pris ses fonctions en 1997. Il a d'ailleurs introduit un grand nombre d'améliorations précieuses pour la productivité et le fonctionnement de l'ONU en remaniant, réorganisant et consolidant le Secrétariat. La Thaïlande se félicite de ces initiatives et continuera d'appuyer le Secrétaire général dans ses efforts en vue d'introduire de nouvelles améliorations au sein de l'Organisation.

Nous croyons qu'en sa qualité d'institution multilatérale universelle, l'Organisation des Nations Unies doit évoluer en fonction des circonstances afin de demeurer efficace et pertinente. Le processus de réforme engagé au sein de l'Organisation doit se faire dans le plein respect des aspirations et des attentes des États Membres et compte tenu des différents niveaux de développement qu'ils ont atteint. C'est pourquoi ma délégation voudrait faire part à l'Assemblée de quelques idées et réflexions sur les moyens qui

pourraient permettre d'améliorer le fonctionnement de l'Organisation.

En premier lieu, ma délégation estime que la Déclaration du Millénaire et les grandes conférences internationales des 10 dernières années devraient servir à l'Organisation de plan de campagne pour élaborer son programme de travail. Un examen approfondi des activités de l'ONU s'impose si l'on veut s'assurer qu'elle fait porter ses efforts, comme elle le doit, sur des questions urgentes telles que la mondialisation et ses répercussions sur le développement, l'élimination de la pauvreté, le VIH/sida, les droits de l'homme, la lutte contre le terrorisme et le trafic des stupéfiants et la prévention des conflits, et qu'elle soit en mesure de produire des résultats concrets. Ma délégation espère en conséquence que le Secrétaire général pourra présenter un examen plus global de l'Organisation qui permette de prendre en compte ces questions prioritaires et d'évaluer ses forces et ses faiblesses.

Deuxièmement, la Thaïlande se félicite des plans du Secrétaire général visant à apporter une meilleure cohérence et une plus grande efficacité aux programmes et institutions de l'ONU dans les pays d'accueil. Nous soutenons la mise en commun des ressources et la programmation concertée, la mise en place de bases de données communes et de réseaux d'échange de connaissances, sans modification des affectations budgétaires actuelles. Cette approche est similaire à celle du concept appliqué par le Gouvernement thaïlandais pour son Directeur général pour la gestion de ses administrations publiques à l'étranger, qui encourage entre autres la mise en commun des ressources et un travail d'équipe dans le cadre d'une direction unifiée.

Troisièmement, la Thaïlande estime que le plan du Secrétaire général visant à accroître les ressources en termes réels, indépendamment des effets de l'inflation et des variations des taux de change, pour le projet de budget-programme pour l'exercice 2002-2003 n'est sans doute pas réalisable en l'état actuel des choses. Un certain nombre de pays en développement et des pays les moins avancés se relèvent encore des crises financières de la fin des années 90, tandis que d'autres connaissent des difficultés financières et économiques en ce moment. Le principe de la capacité de payer des pays en développement et des pays les moins avancés, qui constituent la majorité des Membres de cette Organisation, doit être pris en compte dans toutes les délibérations sur cette question.

Notre approche devrait être de savoir comment accroître les réserves budgétaires grâce à des réformes, afin qu'elles puisse servir à maintenir les budgets-programmes futurs au niveau actuel.

Quatrièmement, la proposition du Secrétaire général visant à améliorer le système de programmation et de budgétisation en synchronisant le projet de budget-programme de l'exercice biennal et le plan à moyen terme, qui porterait alors sur deux ans, semble pragmatique et raisonnable. Il en est de même de la demande du Secrétaire général visant à avoir plus de flexibilité et être autorisé à virer jusqu'à 10 % des ressources entre programmes au cours d'un exercice budgétaire donné. La Thaïlande espère que ces mesures conduiront à améliorer la gestion financière de l'Organisation. Nous soutenons également le projet tendant à améliorer et simplifier la programmation et l'établissement du budget ordinaire et du budget des opérations de maintien de la paix ainsi que des fonds d'affectation spéciale, qui constituent les principales ressources disponibles pour la mise en oeuvre du programme de travail de l'Organisation.

Enfin, la question des ressources humaines de l'Organisation intéresse et préoccupe toutes les délégations. Nous soutenons pleinement les mécanismes et incitations visant à améliorer l'efficacité des ressources humaines, en particulier dans les processus de recrutement, de promotion, et de rémunération. Nous soutenons également la suggestion visant à abolir la limite au nombre des membres du personnel des services généraux éligibles à une promotion à la catégorie des administrateurs et celle de porter à 25% le pourcentage annuel de postes P-2 ouverts aux candidats ayant réussi l'examen G à P. Ma délégation espère que ces suggestions seront mises en oeuvre dès que possible, sans aucune restriction ou discrimination au sein du personnel qualifié des services généraux.

En cette époque cruciale de changement et d'incertitude, l'ONU, en tant qu'institution multilatérale universelle, constitue le meilleur espoir pour l'humanité de créer un monde plus pacifique, plus humain et plus prospère. La capacité de l'Organisation de répondre aux attentes de la communauté internationale dépendra de deux éléments principaux. Le premier est la capacité et la volonté du Secrétariat de s'adapter, grâce à son personnel hautement compétent, aux exigences sans cesse croissantes auxquelles il est soumis. L'autre est le ferme

engagement des États Membres de soutenir et de contribuer aux travaux de l'Organisation, à la mesure de leurs ressources limitées. Ces deux éléments doivent se manifester de façon complémentaire si nous voulons que l'Organisation demeure pertinente en cette période troublée et qu'elle devienne un outil plus efficace du changement au service de l'humanité. La Thaïlande soutient fermement une ONU plus efficace et plus pertinente, et elle continuera à jouer le rôle qui lui incombe à cette fin.

M. Rivas (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je souhaiterais tout d'abord remercier le Secrétaire général d'avoir présenté son rapport. Aucun point de l'ordre du jour de l'ONU ne pourra être mis en oeuvre avec succès si nous ne nous attachons pas jour après jour, à renforcer l'Organisation. C'est pourquoi la Colombie se félicite du rapport, qui propose une voie à suivre et qui établit une série de mesures à appliquer tant par le Secrétariat que par les organes principaux de l'ONU, notamment l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité.

Ma délégation reconnaît les progrès réalisés par l'Organisation ces dernières années sur plusieurs points grâce au magistère de l'ONU, il a été possible de progresser dans certains domaines comme l'élimination de la pauvreté et la lutte contre la pandémie de VIH/sida et de faire en sorte que certaines opérations de maintien de la paix, notamment en Sierra Leone, au Kosovo et au Timor-Leste, soient couronnées de succès.

Mais pour opérer une percée dans tous les domaines dont s'occupe l'Organisation et pour régler efficacement tous les problèmes que doit affronter la communauté internationale, nous avons besoin d'un engagement plus important de la part des États Membres à l'égard de l'ONU. Nous devons examiner et appliquer des propositions ambitieuses, comme celles présentées par le Secrétaire général, pour renforcer l'Organisation. Il nous faut revitaliser ses organes principaux et les rendre plus efficaces en les rapprochant des réalités de nos populations.

Bien que l'ONU affronte aujourd'hui de sérieuses difficultés, comme l'affaiblissement du multilatéralisme et les problèmes administratifs et bureaucratiques propres à une organisation d'envergure véritablement mondiale, il ne fait pas de doute que nos populations considèrent l'ONU comme une organisation solide et respectable qui répond, dans la

limite de ses moyens aux défis qu'elle doit affronter et qui a incorporé à ses moyens d'action la contribution d'acteurs internationaux distincts des États. Leur point de vue apporte une bouffée d'air frais et enrichit les débats, tout comme la recherche de solutions aux questions et problèmes névralgiques de l'ordre du jour mondial.

Toutefois, il reste beaucoup à faire. C'est pourquoi la Colombie participe et continuera de participer activement aux consultations informelles à composition non limitée et aux groupes chargés d'étudier les propositions du Secrétaire général. Nous étudierons les mesures proposées par le Secrétaire général dans le cadre de ses compétences, et nous assurerons la promotion des mesures, suggérées par le Secrétaire général ou par d'autres, que nous considérerons utiles pour la revitalisation de l'Assemblée générale. Une enceinte aussi importante, du fait de son universalité et de sa composition, comme l'Assemblée générale de l'ONU, doit pouvoir surmonter les difficultés qui l'atteignent à présent : le chevauchement des questions étudiées, des débats répétitifs et stériles et la négociation de résolutions qui n'ont que peu d'impact politique, entre autres.

Un autre aspect fondamental du processus de renforcement de l'ONU, qui relève à notre avis des États Membres, est la réforme du Conseil de sécurité, tant dans ses méthodes de travail que dans sa composition. La Colombie continuera à promouvoir ce processus en vue de parvenir à un Conseil plus représentatif dans sa composition et plus flexible dans ses méthodes de travail.

Dans son rapport, le Secrétaire général a présenté une liste de 36 décisions ou mesures visant à remédier aux difficultés liées aux carences constatées dans le fonctionnement de l'Organisation. Les consultations informelles qui ont commencé à ce sujet permettront de débattre plus en détail de ces questions. Je voudrais, à ce stade, réitérer le souhait de ma délégation d'étudier et de promouvoir les réformes qu'appelle l'ONU, à laquelle nos peuples et nos gouvernements ont confié la tâche délicate de maintenir la paix et la sécurité, de résoudre les principaux problèmes à l'ordre du jour mondial, de préserver l'environnement et de promouvoir le développement économique et social de l'humanité.

M. Abulhasan (Koweït) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je voudrais dire à quel point le Koweït

apprécie les efforts remarquables que le Secrétaire général, M. Kofi Annan, déploie pour renforcer le rôle de l'ONU, pour garantir son efficacité, pour la rendre plus dynamique et plus souple dans la manière dont elle gère les changements et les défis internationaux, et pour améliorer sa capacité de relever ces défis conformément aux aspirations des peuples du monde.

Ma délégation a étudié le rapport du Secrétaire général (A/57/387) sur le « Renforcement du système des Nations Unies », le point de l'ordre du jour à l'examen. Le rapport énumère une série de mesures qui constituent la deuxième phase de la stratégie de réforme lancée par le Secrétaire général lorsqu'il a pris ses fonctions en 1997. Nous apprécions également l'intérêt que porte le Secrétaire général aux points de vue des États Membres sur cette question. Cette question importante porte sur des domaines qui touchent le travail quotidien au Siège. Elle doit être examinée attentivement et une action concertée appropriée devra être menée pour mettre en oeuvre les mesures proposées dans le rapport.

Avant d'évoquer dans le détail le rapport du Secrétaire général sur la réforme, je voudrais dire que le Koweït estime important que nous parvenions tous à un accord sur les principes généraux devant guider la manière dont nous abordons cette question. Premièrement, le processus de réforme doit être continu et ininterrompu, et tenir compte du principe de souplesse dans l'élaboration et l'application des mesures de réforme. Deuxièmement, les points de vue de tous les États Membres doivent être pris en considération sur un pied d'égalité, et les mesures doivent être débattues dans le respect du principe de transparence.

Troisièmement, nous pensons que le processus de réforme est une responsabilité collective partagée entre le Secrétariat et les États Membres, bien que le Secrétariat ait un rôle fondamental à jouer en appelant l'attention des États sur les problèmes et questions pour lesquels des mesures de réforme bénéficieraient à tous. Nous considérons qu'un échange et un dialogue francs entre le Secrétariat et les États Membres doivent être la démarche à suivre pour aborder cette question.

Quatrièmement, pour que les efforts de réforme réussissent, il faut s'employer sans tarder à mettre en oeuvre les propositions de réforme convenues et remettre à plus tard les questions qui n'ont pas encore fait l'objet d'un accord.

Le cinquième principe est que chacun doit renouveler sa foi dans l'ONU en tant qu'organisation intergouvernementale dont l'objectif est de servir les peuples du monde. En conséquence, le processus de réforme doit prendre en compte tous les aspects ayant une dimension politique et correspondre à la réalité politique des positions des États Membres. Nous ne pensons pas que la méthode de rentabilité appliquée dans le secteur privé puisse réussir pour réformer une organisation telle que l'ONU.

Si nous venions à nous accorder sur ces principes généraux, nous pourrions alors les prendre pour base de travail lorsque nous examinerons les détails techniques du processus de réforme proposé dans le rapport du Secrétaire général à l'examen. À ce propos, je suggère que le Président de l'Assemblée générale se concentre avant toute chose sur les mesures à prendre et sur la démarche à adopter pour les consultations. À cet égard, je voudrais proposer les éléments suivants : il pourrait être organisé des consultations officieuses pour examiner les propositions formulées par le Secrétaire général dans le rapport selon un ordre du jour spécifique pour chaque réunion. Les mesures à examiner pourraient être rassemblées selon les principales têtes de chapitre du rapport. Les États Membres seraient autorisés à exprimer leur opinion sur les aspects techniques de chaque mesure proposée. Nous verrions ainsi quelles propositions obtiennent l'assentiment général des États Membres.

Deuxièmement, vous pourriez, Monsieur le Président, suivre ces réunions et négociations par l'intermédiaire de représentants que vous pourriez désigner pour vous seconder et pour mettre en lumière les mesures et propositions rassemblant le consensus des États Membres. Celles-ci pourraient être ensuite intégrées à un projet de résolution soumis pour adoption et application dès que les États Membres auraient terminé de les négocier.

Troisièmement, je voudrais suggérer qu'une fois que les positions que les États auraient exprimées durant le débat sur le point en question auront été analysées, les propositions figurant dans le rapport du Secrétaire général devraient être répertoriées et énumérées pour faciliter leur examen dans le cadre du projet de résolution et par la suite pour faciliter leur mise en oeuvre.

Ma délégation estime qu'après un examen rapide de leur nature, les propositions contenues dans le

rapport pourraient être répertoriées de la manière suivante. La première catégorie rassemblerait les mesures relevant des prérogatives du Secrétaire général : celles qu'il peut appliquer sans sonder l'opinion des États Membres. Toutefois, il est fondamental que ces mesures soient incluses dans tout projet de résolution à adopter, de sorte qu'elles reçoivent l'assentiment des États Membres. La deuxième catégorie comprendrait les propositions portant sur des questions urgentes sur lesquelles un accord général aurait été exprimé par les États Membres lors du débat. Cette catégorie inclurait les questions ayant trait à la rationalisation du travail de l'Assemblée générale et à la diminution du nombre des rapports et des réunions des organes de l'ONU.

La troisième catégorie engloberait les propositions techniques que doivent examiner les organes techniques compétents, les membres de ces organes et d'autres États Membres concernés. La quatrième catégorie rassemblerait, elle, les mesures qui, pour l'heure, ont été mises de côté et pour lesquelles il n'est pas besoin d'agir d'urgence. Ces mesures incluraient les questions stratégiques et celles relatives à la philosophie du travail de l'ONU, aspects qui exigent un examen approfondi et pour lesquels les États Membres doivent disposer de suffisamment de temps pour les étudier sans devoir prendre de décision. À titre d'exemple, il s'agirait du rôle de la société civile, du partenariat avec le secteur privé, du traitement à accorder aux fonctionnaires de l'ONU atteints du VIH/sida, des mesures relatives au Département de l'information et d'autres mesures présentant un grand intérêt pour tous les États Membres. Ma délégation participera de façon effective et positive aux consultations qui seront bientôt organisées à ce sujet. Ainsi, nous aurons l'occasion d'exprimer clairement notre position sur toutes les décisions proposées, notamment sur celles que ma délégation appuie et approuve. Premièrement, nous sommes favorables aux idées du Secrétaire général concernant l'approche globale à adopter pour l'examen des points inscrits à l'ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies. Deuxièmement, nous adhérons sans réserve à l'ensemble des mesures et des propositions visant à alléger le fardeau qui pèse sur les États Membres dotés d'une délégation peu nombreuse et sur le Secrétariat, c'est-à-dire les mesures et les propositions visant à réduire la quantité de réunions et de rapports ou à simplifier les méthodes de travail de toutes les instances des Nations Unies, notamment

celles de l'Assemblée générale. J'invite l'Assemblée à adopter sans tarder des mesures dans ce sens. Troisièmement, nous sommes favorables au renforcement de l'efficacité et des capacités du personnel de l'Organisation des Nations Unies, et ce sans discrimination, dans la mesure où il s'agit de fonctionnaires internationaux. Cela vaut particulièrement pour le personnel des services généraux.

En conclusion, je voudrais féliciter le Secrétariat des mesures prises en coopération avec les États Membres pour rationaliser les activités de l'Assemblée générale. Nous profitons d'ores et déjà, durant la présente session, des fruits de ces efforts. Nous pensons que ces résultats sont un exemple à suivre au moment où nous nous penchons sur les propositions du Secrétaire général contenues dans le rapport examiné aujourd'hui.

Soulignons également que notre principal objectif est de continuer à consolider la notion de culture des Nations Unies, notion que nous avons intégrée dans tous les programmes scolaires du Koweït. Il s'agit d'une notion qui nous incite tous – nous, États Membres ou membres du personnel du Secrétariat, qui offrons la véritable image de l'Organisation aux populations et aux gouvernements du monde – à mener à bien des réformes au service de tous.

M. Pradhan (Bhoutan) (*parle en anglais*) : Nous devons garder à l'esprit qu'au XXI^e siècle, l'Organisation des Nations Unies est une organisation véritablement universelle. Dans l'accomplissement de ce rôle hautement crucial et des obligations qui découlent de la Charte, l'ONU est appelée à s'attaquer à divers problèmes relatifs à la paix et à la sécurité, à la protection sociale, à l'environnement, au développement économique durable, à la lutte contre la pauvreté et à toute une série d'autres questions qui auront un impact sur notre planète et sur l'avenir des prochaines générations. Il s'agit véritablement d'une vaste entreprise et d'une immense responsabilité. Or, l'ordre du jour de cette instance mondiale est aussi varié que la composition de ses membres.

Nous avons besoin d'une Organisation des Nations Unies intrinsèquement dynamique dans son fonctionnement. Après tout, les questions internationales qu'elle est appelée à examiner et à traiter changent et évoluent constamment. Dans ces circonstances, il n'est pas possible, pour une structure

archaïque, de relever les défis de l'époque. Les instances des Nations Unies ont donc besoin d'être régulièrement réformées afin de pouvoir faire face à ces nouvelles situations.

Comme d'autres l'ont dit avant moi, les délégations peu nombreuses, notamment celles qui rencontrent des difficultés en matière de ressources humaines et financières, sont dans l'impossibilité d'assister aux nombreuses réunions et de traiter les piles de documents produits par l'Organisation des Nations Unies. Le Secrétaire général a pris note de ce problème aux paragraphes 23 et 88 de son rapport. Si les réunions et les documents sont des éléments essentiels de notre travail, nous croulons littéralement sous les rapports et les réunions. La question que nous devons nous poser est la suivante : ces rapports et ces réunions ont-ils serviles objectifs assignés et sont-ils justifiés? Il faut étudier cette question de près et en toute objectivité, afin de voir comment on en est arrivé à cette situation intenable et ce que doivent faire les États Membres et le Secrétariat pour y remédier.

Au paragraphe 24, le Secrétaire général déclare que « ce foisonnement a entraîné une lassitude » et, dans un sens, cela est vrai. Par le passé, ma délégation a plusieurs fois mis en garde contre le fait que des réunions au haut niveau sont convoquées dans un trop grand nombre de domaines ou au sujet de questions pour lesquelles la communauté internationale n'a pas encore atteint le point justifiant la tenue d'un sommet. En outre, les décisions qui sont prises au haut niveau ne sont pas pleinement et dûment appliquées, ce qui remet en cause la crédibilité des sommets aux yeux des gouvernements et du grand public. C'est pourquoi toute proposition d'organiser un sommet devrait être soigneusement étudiée. Il convient de définir des lignes directrices et des critères, et de fixer un délai pour évaluer la nécessité du sommet en question. Il faut des raisons sérieuses et solides pour réunir nos gouvernements au plus haut niveau. Il est possible que le Secrétaire général souhaite formuler des recommandations sur les critères concernant la convocation des sommets. Je suis sûr que cela aidera les États Membres à prendre des décisions appropriées.

Une question capitale pour le renforcement du système des Nations Unies est celle de la réforme du Conseil de sécurité, dont le besoin se fait depuis longtemps sentir. Il faut rendre le Conseil plus ouvert et plus démocratique, et faire en sorte qu'il reflète les aspirations des États Membres qui n'étaient pas

présents ou qui n'ont pas participé à la mise en place de l'Organisation en 1945, il y a plus de cinquante ans. Cela fait bientôt dix ans que les débats se multiplient sur la nécessité de réformer cet organe central, mais les propositions de changements fondamentaux se heurtent à une résistance inflexible. Il est nécessaire d'accroître le nombre des membres permanents, mais aussi des membres non permanents, afin de refléter l'universalité de l'ONU. De même, la question du maintien du droit de veto mérite d'être traitée plus avant et de manière approfondie.

Le financement des activités de l'Organisation des Nations Unies préoccupe vivement les États Membres. D'une part, que ce soit au sein de la Cinquième Commission et de l'Assemblée générale ou bien au niveau du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et en d'autres instances, il semble que les États Membres ne sont toujours pas en mesure d'exercer le contrôle jugé nécessaire par les experts des questions financières. Cela a fait naître un grand nombre de divergences d'opinion et de malentendus entre le Secrétariat et les États Membres. Cette situation pose un grave problème qu'il faut résoudre avec plus de réalisme. Le système actuel de contrôle, de révision, de poids et contrepois devra être réformé de manière à accroître la confiance des États Membres tout en donnant des coudées plus franches au Secrétaire général sur le plan financier.

D'autre part, les contributions ordinaires des États Membres, qui sont calculées en fonction du produit national brut, sont elles aussi une source de préoccupation. Compte tenu de l'hétérogénéité des Membres de l'Organisation, il n'y a pas d'autre solution que de conserver les méthodes actuelles de financement du budget ordinaire. Mais tous les États Membres doivent se montrer à la hauteur des espérances placées en eux et ne doivent créer aucun problème qui accentuerait la pression sur l'Organisation internationale.

En dépit de cela, le plus gros problème n'en demeure pas moins celui des contributions volontaires, qui sont nécessaires au financement des activités de l'Organisation. À long terme, il serait bon d'envisager sérieusement de se tourner davantage, même progressivement s'il le faut, vers des formes de financement indépendant qui dépendraient moins des décisions nationales. Il y a eu déjà des propositions à cet effet. Une démarche plus énergique en ce sens servirait mieux les intérêts de la communauté

internationale. Le Secrétariat doit se pencher sur cette question et conseiller les États Membres sur l'approche à adopter.

Comme de nombreux orateurs l'ont dit avant moi, lors du processus de réforme que le Secrétaire général doit mettre à exécution, il faudra accorder une importance particulière à la question de la représentation de l'ensemble des États Membres dans ce recrutement. Si les États Membres ne sont pas en mesure de présenter des candidats ou ne le souhaitent pas, soit. Mais nous devons garder à l'esprit qu'il s'agit d'une organisation internationale composée de 191 Membres et que le caractère du Secrétariat ainsi que des organes doit refléter cette réalité. Malheureusement, de telles propositions se heurtent en général à des arguments selon lesquels cela entraînerait le recrutement de personnel médiocre originaire du tiers monde. Certes, il y aura des différences culturelles, des méthodes de travail variées et des problèmes d'ordre linguistique et autre. Mais le processus de recrutement devrait être tel que, laissant de côté les différences culturelles et linguistiques, qui sont indéniables dans un cadre universel multilatéral, seules les personnes qualifiées soient recrutées, qu'elles viennent de pays développés ou de pays en développement.

Ayant ainsi traité de quelques-uns des éléments du rapport du Secrétaire général, ma délégation saisit cette occasion pour féliciter M. Kofi Annan des initiatives qu'il a prises afin de procéder à la réforme de l'Organisation des Nations Unies. Nous le remercions des suggestions constructives qu'il a faites et nous sommes persuadés que ce rapport contribuera de façon très utile aux efforts que nous ferons afin d'apporter les réformes nécessaires à cette organisation universelle.

M. Valdés (Chili) (*parle en espagnol*) : Je voudrais commencer par rendre hommage au Secrétaire général et à ses collaborateurs pour le rapport sur la réforme de l'Organisation des Nations Unies dont nous discutons aujourd'hui et indiquer notre appui résolu aux propositions qu'il contient. Nous avons l'intention d'oeuvrer, autant que nous le pourrons, pour dégager l'appui le plus vaste possible en faveur du programme de changement proposé par le Secrétaire général et de contribuer au débat en introduisant de nouvelles idées et des propositions d'améliorations afin d'en garantir le succès.

Il y a à notre avis plusieurs raisons d'appuyer sans réserve les efforts que nous propose le Secrétariat. En premier lieu, il y a la qualité et la teneur même du rapport qui, comme il est dit dans son introduction, répondent à une nouvelle manière de travailler au sein de l'Organisation des Nations Unies. Le rapport reflète les exigences et les accords convenus et conclus de longue date par les États Membres et est donc un excellent exemple des possibilités de collaboration entre les Gouvernements et le Secrétariat afin de redynamiser l'Organisation.

Nous pensons par ailleurs que les propositions émanent d'un Secrétaire général qui, au cours de son mandat exemplaire, a fait preuve d'une capacité de gestion considérable, réalisant avec une compétence remarquable la mise en oeuvre des propositions convenues en 1997. Cela signifie qu'il sera possible, pour autant que le processus de mise en oeuvre soit considéré comme un effort concerté, d'adapter l'Organisation aux défis qui se posent à l'heure actuelle à l'échelle internationale et qui sont probablement parmi les plus redoutables que l'Organisation ait eu à relever depuis sa création.

Les propositions visant à ce que l'Organisation des Nations Unies s'attache à ce qui importe véritablement et à assurant un meilleur service aux États Membres tout en faisant avancer parallèlement les efforts réalisés en commun et en investissant les ressources dans les priorités reflètent une association propice de questions de fond, de questions pratiques et de questions de procédure et montrent que le rapport cadre avec les exigences élevées de l'heure.

Il est vrai que l'existence de l'Organisation des Nations Unies a rarement semblé aussi indispensable qu'aujourd'hui compte tenu des tâches majeures auxquelles doit s'atteler une humanité mondialisée. Depuis la lutte menée contre la pauvreté, la réalisation d'un développement insaisissable dans la plupart des pays du monde, la protection de l'environnement et la lutte contre le VIH/sida, en passant par la préservation de la paix et de la sécurité internationales, l'Organisation des Nations Unies nous paraît devoir devenir chaque jour plus indispensable.

Force est de souligner néanmoins qu'il est rare que des voix en provenance de diverses régions du monde, parfois appuyés par des médias puissants, se soient élevées avec autant de véhémence pour présenter le multilatéralisme comme une entreprise

futile et stérile ou pour contester purement et simplement sa légitimité du multilatéralisme, en niant la nécessité de considérer l'humanité dans son ensemble ainsi que le besoin urgent de progresser par le biais de nouvelles institutions, sur la voie d'un resserrement des liens de coopération au sein du système international. Le Chili estime que l'appui à la réforme du système est un moyen, sans doute le plus efficace qui soit, de répondre sans ambiguïté aucune à ceux qui pensent ou agissent de la sorte.

Nous n'ignorons pas les difficultés qu'entraîne la promotion des processus de changement au sein des institutions internationales. Nous savons fort bien qu'il arrive souvent que ces tentatives de changement se heurtent aux réalités politiques qui parfois reflètent aussi les intérêts légitimes de certains de leurs membres. En fait, c'est une situation qui n'a cessé de se produire aux Nations Unies où il arrive en effet souvent que les résultats concrets que l'on obtient ne cadrent pas toujours avec les besoins réels de l'Organisation, bien qu'on les présente de cette manière.

C'est pourquoi il nous semble urgent de lancer un appel à un esprit constructif. Rien de plus légitime que d'explorer les incidences des propositions faites par le Secrétaire général, que d'étendre l'information à l'ensemble des Membres, que de proposer des solutions de rechange ou que de soulever des objections, mais toute critique doit se faire dans un esprit constructif, dans le plein respect des pouvoirs que la Charte confère au Secrétaire général.

Nous tenons d'abord et avant tout à reconnaître l'importance du fait que le rapport commence par mettre en exergue les objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire et qu'il considère que leur réalisation constitue la tâche la plus importante de l'Organisation. Pour les pays en développement, il est capital en effet que le Secrétaire général persiste à suivre le plan de campagne et les rapports qui évaluent tant les progrès réalisés que les contraintes et les échecs auxquels nous nous sommes heurtés s'agissant d'éliminer la pauvreté, l'ignorance et la maladie.

Il est tout aussi important, pensons-nous, d'analyser l'impact de la mondialisation sur le développement. Il est fondamental de réduire les risques qu'elle entraîne pour les pays en développement, non seulement sur les plans économique et social mais aussi pour le maintien, voire

la survie, des valeurs des droits de l'homme et de la démocratie ainsi que de la sécurité internationale. Dans ce domaine, il est indispensable qu'un débat informé et franc s'instaure entre les États Membres, ce à quoi le Secrétariat peut directement contribuer. À cet égard et dans d'autres domaines liés au développement économique, l'interaction avec les organisations de Bretton Woods est une nécessité reconnue à juste titre dans le rapport.

Très intéressantes nous semblent aussi les propositions visant à améliorer différents aspects des rapports qui existent entre les Gouvernements et le système des Nations Unies en matière de droits de l'homme. À ce propos, l'appel tendant à préserver les véritables objectifs de la Commission aux droits de l'homme, qui depuis quelques années a été l'objet de manipulations politiques qui ne contribuent en rien à la promotion et à la défense des droits de l'homme revêt pour nous une haute importance.

Nous reconnaissons et apprécions également les propositions visant à améliorer le système des droits de l'homme à l'ONU et à appuyer les droits de l'homme dans tous les pays. Nous sommes aussi d'avis que le Haut Commissariat devrait être renforcé et proposons en outre qu'il établisse un rapport annuel sur la situation des droits de l'homme dans le monde. Un tel rapport permettrait de dépolitiser le débat au sein de la Commission et faciliterait le dialogue bilatéral sur les droits de l'homme dans un cadre plus objectif. De même, nous considérons que les initiatives proposées pour repositionner le Département de l'information sont pertinentes car, comme l'indique le rapport, l'opinion publique doit constituer une base essentielle pour renforcer l'Organisation.

Nous attachons une grande valeur aux propositions faites par le Secrétaire général tendant à intensifier les initiatives de réforme des méthodes de travail de l'Assemblée générale. Le rapport indique qu'il faut poursuivre le processus de réforme des organes intergouvernementaux, estimant qu'il s'agit là d'un des principaux aspects de tout processus de renforcement de l'Organisation. Les observations du Secrétaire général reprennent nombre des thèmes avancés au cours des débats des deux dernières sessions de l'Assemblée générale sur ce point. Il faut se souvenir que les initiatives visant à revitaliser l'Assemblée générale ont été relancées à la cinquante et unième session avec l'adoption de la résolution

51/241 qui contient un ensemble de mesures visant à moderniser cet organe principal des Nations Unies.

Toutefois, le processus de mise en oeuvre de certains de ces engagements, qui a été intensifié durant la présidence de l'Assemblée générale de M. Harri Holkeri et qui s'est poursuivi avec la participation accrue des États Membres durant la présidence de M. Han Seung-soo, est encore incomplet à bien des égards. Tel est le cas en particulier d'un ordre du jour surchargé, de la nécessité de réduire ou d'éliminer les chevauchements d'activités et de la coordination entre les organes qui traitent de thèmes similaires à partir de perspectives différentes. Les efforts que vous faites actuellement, Monsieur le Président, pour promouvoir de nouvelles mesures de réforme de l'Assemblée générale ont tout notre appui et nous espérons qu'elles recevront le soutien de tous les États Membres.

Par ailleurs, le Conseil économique et social a fait des progrès dans la recherche de normes fonctionnelles appropriées aux objectifs de son programme actuel. Toutefois, nous croyons qu'il reste encore beaucoup à faire. À cet égard, bien qu'on ait amélioré la façon d'aborder l'ordre du jour par le biais de divers segments, le rapport entre les résultats obtenus par le Conseil et les activités des Deuxième et Troisième Commissions nous semble ténu.

En outre, il semble nécessaire de renforcer les tâches de coordination du Conseil, non seulement avec les organismes du système des Nations Unies, mais aussi dans les relations entre ces derniers et les organes subsidiaires du Conseil économique et social lui-même. Le rapport note à juste titre qu'il faut aussi que l'Assemblée générale clarifie ses responsabilités à l'égard du Conseil économique et social dans le contexte du suivi intégré des grandes conférences des Nations Unies.

En même temps, nous souscrivons pleinement à l'idée que toute réforme de l'ONU sera incomplète sans une réforme du Conseil de sécurité. Nous sommes prêts à participer aux efforts visant à réexaminer cette question et les relations entre les trois principaux organes intergouvernementaux de l'Organisation.

Je ne saurais conclure sans mentionner brièvement la question du budget. Les affirmations figurant dans le rapport sont fondamentalement justes. Le chevauchement des tâches et le recours à des procédures compliquées qui entravent sérieusement l'examen des priorités qui doivent guider l'élaboration

du budget gênent considérablement le fonctionnement de l'Organisation. Nous croyons comprendre qu'il y a d'autres alternatives aux propositions du Secrétariat, mais nous aimerions continuer à promouvoir un plan à moyen terme portant sur une période plus courte, un budget ayant des objectifs stratégiques clairs et un système renforcé d'évaluation. Nous sommes prêts à examiner en détail les propositions visant à assouplir la gestion du budget. Nous pensons que ces propositions seraient très constructives car elles correspondent à une approche moderne et actualisée de l'administration.

Le rapport contient beaucoup d'autres propositions qu'il serait trop long d'évoquer ici. Nous croyons comprendre que ce débat ouvrira un programme de travail qui exigera une application plus détaillée. Nous préconisons une résolution qui permettra aux États Membres d'appuyer pleinement les efforts du Secrétaire général. Nous pourrions ainsi concrétiser davantage nos intentions souvent répétées de créer une organisation adaptée aux défis de ce nouveau siècle.

M. Rosenthal (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord souscrire à la déclaration faite ce matin par le représentant du Venezuela au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Nous remercions le Secrétaire général d'avoir présenté le rapport publié sous la cote A/57/387, tant pour son style que pour sa présentation et sa teneur. Pour ce qui est du style, le document s'inscrit dans la tradition commencée avec le rapport historique intitulé : « Nous, les peuples : le rôle des Nations Unies au XXI^e siècle », établie à l'occasion du Sommet du Millénaire. Ce document est direct, concis et parfois même éloquent, et les propositions qui y sont formulées sont faciles à comprendre. Pour ce qui est du contenu, nous souscrivons à l'ensemble du rapport, marque le prolongement des propositions de réforme faites en 1997 dans le document A/51/950 et qui ont été favorablement accueillies par l'Assemblée générale dans sa résolution 52/12.

À cet égard, le Secrétaire général nous rappelle une fois de plus qu'à son avis, « toute réforme prend un certain temps et ne peut se faire automatiquement » (A/57/387, par. 196). C'est pourquoi, dans cet ordre d'idées, nous trouvons que cet ensemble de propositions nous oriente progressivement vers une organisation plus pertinente et plus efficace, ayant défini clairement la voie à suivre pour parvenir aux

principaux objectifs stratégiques consacrés dans la Charte. Ceux qui souscrivent à cette approche de progrès graduels mais cumulatifs trouveront ce document équilibré et totalement conforme aux mesures déjà prises depuis 1997, ainsi qu'aux propositions qui nous mèneront jusqu'à nos objectifs, lentement mais sûrement. Ceux qui préféreraient des changements plus audacieux seront sans doute déçus.

Ma délégation s'identifie, en général, avec le premier groupe. En d'autres termes, nous nous associons à la thèse selon laquelle nous sommes engagés dans un processus qui a déjà atteint des objectifs importants et qui a quelques carences et que la plupart des mesures que l'on nous propose actuellement sont valables et conformes à la logique de la réforme lancée il y a cinq ans. C'est pourquoi nous souscrivons aux mesures proposées, tout en voulant y apporter quelques modifications que j'aimerais mentionner maintenant.

La seule réserve que nous aurions à faire à ce que je viens de dire, et le point sur lequel nous aurions préféré que le rapport se montre un peu plus audacieux, tient au caractère inévitable de la réforme du système de gestion des Nations Unies, parallèlement à la réforme du Secrétariat proprement dite. Le Secrétaire général, pour des raisons compréhensibles, fait porter l'essentiel de son propos sur son propre domaine de responsabilité, se limitant à présenter « quelques propositions » (A/57/387, par. 14) en vue de réformer les organes intergouvernementaux. Or, si nous voulons renforcer notre Organisation, il faudrait ajouter aux cinq sections thématiques figurant dans le rapport une section de plus comportant des propositions plus étoffées sur la manière d'adapter l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et surtout le Conseil de sécurité à une vision renouvelée de l'Organisation des Nations Unies pour le XXI^e siècle. Après tout, rien n'empêche le Secrétaire général de prendre l'initiative de faire une proposition; libre ensuite aux gouvernements de l'accepter ou de la rejeter.

S'agissant maintenant des mesures concrètes qui nous sont proposées, je voudrais faire quelques brefs commentaires en suivant l'ordre des sections du rapport. Pour commencer, nous convenons de la nécessité de concentrer nos efforts sur les questions prioritaires et de mieux les cibler. Toute organisation et toute activité humaine doivent s'ordonner suivant des priorités et l'ONU ne fait pas exception à la règle, en dépit du mandat très ambitieux que lui confère la

Charte. Nous convenons que la Déclaration du Millénaire, le Consensus de Monterrey et le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg contiennent les indications générales à suivre. La difficulté réside dans le fait que les objectifs du Millénaire en matière de développement peuvent se décliner à leur tour en une multitude d'axes thématiques différents. Autrement dit, si une instance intergouvernementale souhaite aborder un sujet donné, elle trouvera toujours dans les objectifs du Millénaire quelque chose à laquelle le rattacher. Toutefois, le rapport du Secrétaire général nous propose les modalités sur lesquelles baser notre travail. Le premier ensemble de modalités a trait à nos procédures de travail : comment ne pas consacrer de temps à des questions qui figurent à notre ordre du jour par défaut plutôt que par besoin réel. Le deuxième ensemble de modalités porte sur l'allocation des ressources, et notamment sur l'objectif défini dans la décision 1, dont nous attendons les résultats avec impatience : un budget-programme entièrement révisé reflétant mieux les priorités arrêtées lors de l'Assemblée du Millénaire.

Ma deuxième observation concernant la partie II porte sur le choix des deux domaines thématiques qui font l'objet d'un traitement particulier : les droits de l'homme et l'information du public. Beaucoup de lecteurs se demanderont pourquoi on a choisi en particulier ces domaines plutôt que d'autres. Il faut cependant reconnaître que ces deux domaines font depuis quelque temps l'objet de critiques en raison de leur rendement, qui laisse, selon beaucoup, à désirer. À cet égard, nous attendons les mesures annoncées dans les décisions 2 à 5 relatives aux propositions que devra faire le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.

Nous convenons avec le Secrétaire général que nous pouvons, pour notre part, faire beaucoup au niveau intergouvernemental pour améliorer le fonctionnement et la crédibilité de la Commission des droits de l'homme. Nous prenons note des mesures énoncées dans les décisions 6 à 10, qui relèvent à notre avis du mandat du Secrétaire général.

En ce qui concerne la troisième partie du rapport, qui concerne les services fournis par le Secrétariat aux instances intergouvernementales, j'aimerais faire les commentaires suivants. Pour commencer, il est difficile de ne pas être d'accord avec la teneur des décisions 11 et 12 sur la question des rapports. Il demeure toutefois deux interrogations. Premièrement, concernant les

critères à utiliser pour « déterminer quels rapports pourraient faire l'objet de rapports de synthèse » (par. 92), qui définira ces critères et comment s'appliqueront-ils?

La seconde interrogation soulève la question toujours délicate des limites posées aux attributions du Secrétaire général face aux instances intergouvernementales, étant donné que le regroupement des rapports sous forme de rapports de synthèse pourrait également avoir une incidence sur la structure du programme de travail de l'Assemblée générale. Tout cela implique, en définitive, la nécessité d'une interaction plus étroite entre le Secrétariat et l'Assemblée générale.

Dans le même ordre d'idées, et toujours avec les mêmes réserves, il est difficile de ne pas être d'accord avec les grandes orientations énoncées dans les paragraphes 100 à 108 et résumées dans une certaine mesure par la décision 13, qui, une fois de plus, relève des attributions du Secrétaire général. Le seul aspect omis dans cette approche de la planification et de la gestion des réunions est probablement la nécessité de laisser au Département des affaires de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences une discrétion et une latitude suffisantes pour que l'on n'ait pas à interrompre un débat en cours, au moment où un consensus est sur le point de se réaliser, faute des services adéquats – par exemple les services d'interprétation – pour le poursuivre, parce qu'il est 18 heures.

S'agissant de la partie IV, qui prévoit une amélioration de la coordination et de la cohésion internes du système, il me semble que la majorité des mesures énoncées ne sont guère que le prolongement de politiques engagées en 1997 et que la quasi-totalité de ces mesures relèvent, encore une fois, des attributions du Secrétaire général. Nous reconnaissons que chercher à définir « qui fait quoi » dans une Organisation de la taille et de la complexité de l'ONU tient de la gageure, mais aussi, comme le signale le Secrétaire général, que les dispositions prises depuis cinq ans vont dans la bonne voie, même si elles s'avèrent insuffisantes. Aussi, ne fait-il pas de doute qu'il faut poursuivre dans la voie tracée.

Je voudrais simplement ajouter quatre brèves observations. Premièrement, le paragraphe 115 sous-estime le potentiel des commissions régionales en ce qui concerne le renforcement de l'ONU. De fait, les

quelques lignes consacrées à l'action régionale ne nous apportent rien de nouveau sur ce que disent les rapports précédents. Nous aurions souhaité à tout le moins voir exprimée dans le rapport l'intention d'accorder un rôle plus significatif aux commissions régionales dans le domaine de la coopération technique, compte tenu de l'avantage comparatif que leur donne leur présence sur le terrain, comme le reconnaît d'ailleurs le Secrétaire général lui-même au paragraphe 123. C'est donc avec beaucoup d'intérêt que nous attendons les résultats de la décision 15.

Deuxièmement, nous rejoignons le Secrétaire général pour dire que la coordination au niveau de chaque pays est le meilleur moyen rendre plus cohérent l'appui fourni par l'Organisation aux pays Membres. La mise en place du Groupe des Nations Unies pour le développement a sans aucun doute constitué un jalon important dans la bonne voie. C'est avec beaucoup d'intérêt que nous attendons la mise en oeuvre de la proposition énoncée dans la décision 14 visant à renforcer l'efficacité de l'Organisation dans les pays en développement.

M. Gallegos Chiriboga (Équateur), Vice-Président assume la présidence.

Troisièmement, nous pensons nous aussi qu'il convient de créer un nouveau poste de Sous-Secrétaire général pour appuyer la cohérence et la gestion des politiques au sein du Département des affaires économiques et sociales. Nous pensons que la restructuration des trois départements économiques qui existaient avant 1997 en un seul a condensé un trop de responsabilités, trop lourdes et trop diverses, pour une seule unité administrative. La nécessité de mettre le Département mieux à même de centrer ses travaux sur des fonctions précises tombe donc sous le sens. Cela vaut aussi pour la décision 17, que nous appuyons aussi.

Enfin, dans ce domaine, nous approuvons l'idée consistant à poursuivre la tendance récente à faire participer davantage la société civile et le monde des entreprises aux travaux de l'Organisation des Nations Unies. Dans le même temps, nous n'ignorons pas les difficultés pratiques que cela implique, ainsi que la résistance que cela suscite. Nous appuyons en conséquence la proposition de créer un groupe de personnalités figurant dans la décision 19.

La section V, qui concerne le processus de planification et de budgétisation, comprend les

propositions qui, de toutes celles qui sont reflétées dans le rapport, vont le plus loin. Je dois dire d'emblée que, d'une manière générale, nous appuyons ces propositions. Il faut impérativement continuer à approfondir les réformes engagées, dans les domaines tant de la budgétisation axée sur les résultats que des ressources humaines. Nous faisons nôtre l'affirmation suivante du Secrétaire général : « Nous devrions nous donner pour but de faire de la planification et de la budgétisation de véritables instruments stratégiques au service des priorités et du programme de travail de l'Organisation » (A/57/387, par. 154). Nous approuvons également l'évaluation reflétée aux paragraphes 155 à 165.

Par voie de conséquence, il nous semble que les propositions que comprennent les décisions 21 et 22 méritent notre aval même s'il y a lieu de les préciser. J'irai même jusqu'à proposer l'examen de ces propositions au niveau le plus élevé possible de la représentation de nos missions étant donné que leurs incidences dépassent, et de loin, le domaine de compétence de n'importe quelle commission spécialisée.

Je voudrais très brièvement évoquer la dernière section sans prolonger par trop mes commentaires. Il me suffira de signaler que je rejoins le Secrétaire général quant à la nécessité de se doter d'un personnel d'excellence sur lequel on peut se fier. Nombreuses sont les mesures proposées à cet égard qui relèvent du domaine de compétence du Secrétaire général. Nous n'avons aucune objection majeure à opposer aux mesures suggérées. En revanche, s'agissant des recommandations qui exigent l'approbation des gouvernements, nous avons au sujet de la décision 26 quelques réserves que nous ferons connaître le moment venu. Nous appuyons également la proposition du Secrétaire général en faveur d'un examen indépendant de la Commission de la fonction publique internationale.

Je voudrais terminer en faisant une observation générale qui vaut pour la totalité du document. Le rapport a tendance à sous-estimer le poids énorme de l'inertie en tant que facteur qui contrarie les progrès à réaliser dans l'application des propositions du rapport. Cette inertie se manifeste à l'intérieur même du Secrétariat et, de manière similaire ou même plus prononcée, dans les enceintes intergouvernementales. Elle est imputable à des éléments impalpables qui sont difficiles à surmonter : les habitudes, les droits acquis,

la résistance naturelle au changement, les ordres du jour personnels ou collectifs et bien d'autres éléments de ce type. Ce type d'inertie est le propre de toute entreprise humaine et n'a rien d'étonnant. Mais le fait est que les réformes recherchées passent non seulement impérativement par la transformation des normes, des règles et des dispositions mais aussi par des changements d'attitudes. C'est donc de nous que dépendra la question de savoir si la vision tournée vers l'avenir que nous présente le Secrétaire général dans son rapport deviendra réalité.

M. Wang Yingfan (Chine) (*parle en chinois*) : Nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général intitulé « Renforcer l'ONU : Un programme pour aller plus loin dans le changement » (A/57/387) et nous applaudissons les efforts inlassables qu'il déploie réformer l'Organisation. Nous remercions également le Président d'avoir organisé un débat en plénière, qui tombe à point nommé, sur cette importante question.

La Chine s'associe à la déclaration faite par le représentant du Venezuela au nom du Groupe des 77 et de la Chine. En outre, je voudrais faire les commentaires suivants sur le rapport du Secrétaire général.

En premier lieu, la réforme de l'Organisation des Nations Unies devrait accorder une importance égale aux questions relatives au maintien de la paix et de la sécurité et à celles concernant le développement, l'élimination de la pauvreté et la promotion d'un développement durable. Nous appuyons la proposition du Secrétaire général visant à aligner les activités des Nations Unies sur certaines priorités, notamment les objectifs du Millénaire en matière de développement, pour répondre efficacement aux défis de la mondialisation et de son impact sur le développement, ce que les Membres de l'ONU, notamment les pays en développement, appellent de leurs vœux. Nous espérons que le Secrétaire général formulera des recommandations pratiques et viables et prendra des mesures efficaces pour réaliser ces objectifs. Ces derniers visent entre autres à consacrer davantage de ressources au développement, à mobiliser les pays développés pour qu'ils augmentent l'aide publique au développement, à élargir l'accès aux marchés, à éliminer certaines barrières commerciales et à veiller à ce que la mondialisation profite à tous les pays. Toutes ces initiatives devraient se traduire dans les arrangements opérationnels, les programmes et

l'allocation des ressources de l'Organisation des Nations Unies.

En deuxième lieu, la Chine appuie la réduction du nombre de rapports et l'imposition d'une limitation du nombre de pages tout en améliorant leur qualité et en mettant davantage l'accent sur les analyses et les recommandations. Nous sommes également en faveur d'une réduction du nombre de réunions et d'une amélioration de la qualité des services de conférences. Nous espérons que les recommandations du Secrétaire général seront pleinement prises en compte lorsque la question de la revitalisation de l'Assemblée générale sera examinée. Nous soutenons également beaucoup d'autres recommandations figurant dans le rapport, telles que celles liées à la restructuration du Département de l'information, à une meilleure gestion des bibliothèques des Nations Unies et à une coordination plus étroite entre les organes des Nations Unies.

Troisièmement, le processus de planification financière et budgétaire des Nations Unies a besoin d'être rationalisé pour le rendre plus conforme aux réalités et aux besoins effectifs et améliorer son efficacité. Dans le même temps, nous pensons que le Comité du programme et de la coordination doit continuer de jouer un rôle particulier dans le processus de planification financière et budgétaire de l'Organisation des Nations Unies. Lors de l'examen de ce point, nous devons nous assurer que la prise de décisions sur les questions financières relève en fin de compte des États Membres et que l'avis des pays en développement soit pris en compte.

Quatrièmement, l'inclusion proposée de la question des droits de l'homme dans les programmes d'aide au développement réalisés par l'Organisation au niveau des pays a suscité une vive préoccupation chez les pays en développement. Les questions touchant les droits de l'homme sont distinctes de celles qui concernent les programmes d'aide au développement. À notre avis, on ne peut pas les joindre. La Chine appuie les activités de l'ONU tendant à promouvoir et protéger les droits humains et les libertés fondamentales, mais les programmes dans ce domaine doivent être adaptés aux conditions spécifiques des pays concernés. Il faut accorder une importance voulue à la réalisation du droit au développement, et les avis des gouvernements concernés doivent être respectés.

Cinquièmement, nous appuyons la création d'un groupe de personnalités éminentes chargé d'examiner les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile et de présenter des recommandations concrètes pour améliorer les modalités d'interaction. Lors de cet examen, le groupe devra garder à l'esprit la nécessité de soutenir et d'améliorer les relations entre la société civile et l'ONU, faire face carrément aux problèmes qui ont surgi et solliciter largement l'avis des États Membres.

Sixièmement, tous les États ont un intérêt vital dans la réforme des Nations Unies et ils doivent être assurés d'une participation égale aux délibérations et consultations à ce sujet. L'Assemblée générale pourrait envisager d'adopter à la session en cours un projet de résolution contenant des éléments acceptables pour tous, en vue de maintenir l'impulsion des réformes actuellement en cours.

M. Mbanefo (Nigéria) (*parle en anglais*) : Lors du Sommet du Millénaire, nos dirigeants se sont engagés à faire de l'Organisation des Nations Unies une institution plus efficace pour la promotion de la paix mondiale et du développement durable. Ils étaient conscients du potentiel et des faiblesses de l'Organisation lorsqu'ils ont publié leur Déclaration solennelle. Dans son essence, la Déclaration du Millénaire est une réaffirmation de la foi de nos dirigeants en l'efficacité et la pertinence des Nations Unies s'agissant de protéger l'humanité contre l'autodestruction.

Dans un monde en mutation constante et plein de défis, l'Organisation des Nations Unies reste la seule institution multilatérale crédible qui puisse garantir l'universalité, l'égalité, la paix et la prospérité des États. Certains des défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui, complexes mais urgents, étaient inconcevables il y a 50 ans et ne peuvent être relevés que par une Organisation des Nations Unies revitalisée et renforcée.

C'est pour cette raison qu'il y a cinq ans, notre Organisation s'est lancée dans un processus de réforme. Depuis lors, la communauté mondiale espère des changements substantiels au sein de l'Organisation des Nations Unies et de ses organes. L'obligation redditionnelle, la transparence, la cohérence et l'ouverture, ainsi que l'efficacité et l'efficience restent les grands principes sous-jacents des réformes. Alors que l'ONU continue dans cette voie, elle doit placer les

besoins de ses États Membres au-dessus de toute autre considération, et la qualité de ses services fournis par le Secrétariat doit satisfaire à des normes professionnelles à nulles autres égales.

Ma délégation s'associe aux vues exprimées précédemment par les présidences du Groupe africain, du Mouvement des pays non alignés, de l'Union africaine et du Groupe des 77 et de la Chine, mais elle voudrait traiter spécifiquement des questions suivantes figurant dans le rapport.

S'agissant des efforts de maintien de la paix, le Nigeria relève les efforts déterminés du Secrétaire général visant à mettre l'accent sur la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies. Ses efforts commencent à porter leurs fruits. La réorganisation et le renforcement du Département des opérations de maintien de la paix ont permis de renforcer la capacité de l'Organisation de déployer et de gérer des missions de maintien et de consolidation de la paix complexes. À cet égard, la Sierra Leone est une réussite, lorsque l'ONU a remplacé avec succès la mission de maintien de la paix du Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'ouest et a pu rétablir une situation normale après un âpre conflit et la guerre civile. Les processus de paix en République démocratique du Congo et en Angola illustrent les résultats et avantages des réformes. Tout en reconnaissant ces acquis modestes, nous ne devons pas oublier les douloureuses leçons du Rwanda en 1994, lorsque l'ONU hésitante a assisté à des actes insensés et grotesques de génocide, qui n'ont pas suscité de réaction.

S'agissant de la réforme de l'Assemblée générale, l'Assemblée, en tant qu'organe législatif suprême de l'Organisation des Nations Unies, doit maintenir son universalité. Toute réforme de l'Organisation doit tendre à renforcer cet organe unique au lieu de l'affaiblir. Le Nigeria se félicite des acquis modestes déjà obtenus dans le processus de revitalisation et pense que même si la rationalisation des activités de l'Assemblée – notamment pour les réunions, le regroupement des points de l'ordre du jour et l'élection anticipée du Président de l'Assemblée et des Présidents des grandes commissions – s'avère utile, il reste beaucoup à faire, surtout concernant l'application des résolutions et décisions de l'Assemblée générale. Comme nous le savons tous, l'Assemblée est le principal organe délibérant et législatif de l'Organisation, et elle doit donc être renforcée pour

pouvoir assumer un rôle accru dans la prise de décisions à l'Organisation, offrir à ses États membres plus de possibilités de s'exprimer et préserver le multilatéralisme.

S'agissant du renforcement du Conseil économique et social, nous partageons l'avis du Secrétaire général sur la mondialisation, qui pose de graves défis à l'humanité. Même si nous ne doutons pas des potentialités qui lui sont inhérentes, nous sommes très préoccupés par ses effets et ses conséquences. Nous assistons à un fossé toujours croissant entre les pays riches et les pays pauvres et entre les différentes régions d'un monde qui se rétrécit de plus en plus. Vivant, comme nous le faisons, dans un monde gouverné par la cybertechnologie, il nous faut trouver des moyens de rendre la mondialisation plus avantageuse pour la majorité de l'humanité. Nous pensons que l'ONU peut jouer un rôle de premier plan en la matière. L'Organisation doit également faire preuve de plus d'autorité en aidant à trouver des solutions durables aux problèmes de développement tels que la dette extérieure, l'accès aux marchés, le transfert de technologies, le développement humain et le renforcement des capacités des pays en développement. Il faut maintenir ces questions à l'ordre du jour prioritaire, d'un système des Nations Unies revitalisé et renforcé.

Un autre domaine où l'Organisation peut jouer et joue déjà un rôle louable est celui de la création de partenariats puissants. Nous relevons les partenariats noués entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales, ainsi qu'avec des entités non étatiques telles que la société civile, les organisations bénévoles, des groupes d'intérêts et des institutions philanthropiques, des universités et des particuliers. Cette stratégie délibérée d'information a sensibilisé les peuples du monde aux objectifs de l'ONU et, à son tour, contribué au succès du suivi de la paix et de la sécurité internationales.

Au lendemain de la Conférence internationale sur le financement du développement et du Sommet mondial pour le développement durable, les initiatives de création de partenariats devraient constituer un élément des stratégies que mettront en oeuvre les gouvernements nationaux pour s'acquitter des engagements qu'ils ont souscrits. Ainsi, l'ONU devrait se donner les moyens de surveiller et de suivre les partenariats forgés dans le monde. Le Conseil économique et social devrait notamment mettre en

place une stratégie efficace de suivi des conférences internationales sans pour autant diminuer le rôle de ses organes subsidiaires.

Pour ce qui est des droits de l'homme, le Nigéria est d'avis que l'ONU fournit un cadre institutionnel unique pour mettre en place et promouvoir des normes et des pratiques appropriées en matière de droits de l'homme, tout en respectant les diversités nationales et culturelles. La promotion et la protection des droits de l'homme est en effet nécessaire pour réaliser la vision de l'ONU d'un monde juste et pacifique. Le Nigéria appuie par conséquent l'opinion du Secrétaire général selon laquelle la mise en place d'institutions vigoureuses de défense des droits de l'homme au niveau national est le seul moyen d'assurer la protection et le progrès en matière de droits fondamentaux.

En ce qui concerne les besoins particuliers de l'Afrique, nous nous félicitons de voir que le Secrétaire général continue de maintenir vivant l'esprit de la Déclaration du Millénaire, qui reconnaît les besoins particuliers de l'Afrique. À cet égard, nous relevons la proposition visant à confier au Conseiller du Secrétaire général chargé de fonctions spéciales en Afrique les responsabilités de coordonner et d'orienter l'établissement de rapports et de contributions aux fins de débats relatifs à l'Afrique et aux pays les moins avancés par l'intermédiaire du Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés. Toutefois, nous espérons que le Secrétaire général fournira des détails supplémentaires sur la façon dont l'ONU sensibiliserait et mobiliserait l'appui à l'échelle du système ainsi que les ressources pour la mise en oeuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). À notre avis, le succès et la durabilité du NEPAD devraient bénéficier d'une attention totale et sans équivoque de la part du système des Nations Unies, d'autant que le NEPAD est maintenant devenu le cadre politique général qui permettra à l'ONU et à la communauté internationale de canaliser l'appui à l'Afrique.

Sur le plan de l'allocation des ressources, le Nigéria se félicite des efforts du Secrétaire général visant à rationaliser le système de planification et de budgétisation. La nécessité de créer de réels instruments stratégiques et de parvenir à une plus grande efficacité ne devrait cependant pas empêcher que l'on garde les priorités contenues dans les Objectifs du Millénaire en matière de développement

et énoncées dans le plan à moyen terme et d'autres mandats législatifs. En outre, il faut améliorer la planification, l'évaluation et le suivi de l'exécution des programmes grâce à un processus intergouvernemental cohérent. À cet égard, le Comité du programme et de la coordination devrait être encouragé à peaufiner ses méthodes de travail en vue d'améliorer ses résultats.

Nous nous félicitons également de l'initiative hardie du Secrétaire général en ce qui concerne la planification et la gestion des réunions et de la documentation, sous réserve que ces mesures n'entravent pas la capacité des États Membres de prendre des décisions bien informées et que des versions papier continuent d'être à la disposition de tous les États Membres car les pays ne sont pas tous en mesure de tirer pleinement profit de la technologie électronique.

Le Nigéria n'est pas hostile à la possibilité de donner au Secrétaire général les prérogatives nécessaires pour réaffecter les ressources humaines et matérielles de l'ONU comme il le jugera approprié. Si nous agissions autrement, cela entraverait sa capacité de fournir des résultats. Nous pensons cependant que cette autorisation doit être accordée pour l'allocation de fonds et de ressources aux programmes économiques et sociaux, sous réserve de mécanismes adéquats d'obligation redditionnelle et de suivi.

Pour ce qui est de la gestion des ressources humaines, le Nigéria appuie l'idée d'encourager le personnel méritant à atteindre ses objectifs de carrière. Nous appuyons par conséquent la promotion des agents des services généraux à la catégorie des administrateurs et nous appelons le Secrétaire général à explorer pleinement les moyens d'augmenter le nombre d'agents des services généraux ou de postes à pourvoir parmi ceux qui ne font pas l'objet d'une répartition géographique.

En ce qui concerne la réforme du Conseil de sécurité, comme nous l'avons déclaré à plusieurs occasions, le Nigéria pense que le Conseil de sécurité a besoin d'être réformé, élargi et plus représentatif. Alors que nous avons constaté une certaine amélioration dans ses méthodes de travail et dans les consultations périodiques avec les États non membres, les protagonistes extérieurs et les pays fournisseurs de contingents, nous continuons de penser que le Conseil doit être élargi, tant dans les catégories de membres permanents que non permanents. Nous saluons le rôle

du Conseil dans la prévention et le règlement des conflits ainsi que dans la consolidation de la paix, et nous nous engageons à l'appuyer dans ces efforts.

Enfin, nous remercions le Secrétaire général de son rapport et notamment des stratégies qu'il envisage pour revitaliser l'Organisation. Le Nigéria continuera d'appuyer tous les efforts visant à permettre à l'ONU de répondre aux attentes de ses États Membres.

M. Stagno (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Permettez-moi de remercier le Secrétaire général et la Vice-Secrétaire générale d'avoir préparé et présenté le rapport relatif au renforcement de l'ONU (A/57/387 et Corr.1).

Il est indéniable que 57 ans après avoir vu le jour, l'ONU doit faire l'objet d'une réforme approfondie. L'Organisation a énormément grandi pendant cette longue période. Ses fonctions se sont élargies. Elle a exploré dans toute la mesure du possible les perspectives consacrées dans sa Charte. Elle a mis en place d'innombrables programmes et nouveaux mandats. Elle a assumé des obligations supplémentaires et créé de nombreux mécanismes institutionnels pour satisfaire les nouvelles exigences. De même, nombre de programmes ont été abandonnés ou ne sont plus pertinents. Plusieurs mandats ont été dépassés par le rythme accéléré de l'histoire. Beaucoup de départements n'ont plus de raison d'être ou même, s'ils restent nécessaires, ne bénéficient plus de l'appui politique de la communauté internationale.

Pendant plus d'un demi-siècle, notre Organisation a été une caisse de résonance des différents conflits et aléas de la politique internationale. Son organigramme et son budget reflètent les cicatrices de l'histoire récente. Certaines de ses fonctions et de ses tâches ne correspondent plus aux besoins actuels de l'humanité, tandis que d'autres reflètent les luttes idéologiques et les idées politiques d'une époque révolue.

La croissance de l'Organisation a été anarchique. Elle n'a pas eu de vision stratégique et de cadre conceptuel unifié pour orienter cette croissance. L'Organisation a survécu et s'est adaptée, mais on ne peut pas dire qu'elle ait appris ou ait évolué. C'est pourquoi ma délégation se félicite de l'initiative prise par le Secrétaire général de mettre en train un processus d'examen en vue d'améliorer l'efficacité de l'Organisation et de donner un nouvel élan à ses activités.

En examinant ce processus de réforme et de renforcement, nous devons bien garder présent à l'esprit la nature particulière de l'Organisation. L'ONU n'est pas une société privée cherchant à tirer des gains financiers, mais une institution publique vouée au service des États Membres qui la composent et des peuples que ceux-ci représentent. Indéniablement, certaines réformes qui pourraient avoir un sens d'un point de vue purement administratif ne sont pas compatibles avec les exigences politiques de l'Organisation. Toute réforme de celle-ci doit être destinée à améliorer la qualité des services prodigués aux États Membres et à fidèlement exécuter les mandats législatifs que ces États lui confient.

Dans ce contexte, ma délégation appuie les propositions contenues dans le rapport du Secrétaire général comme un premier pas dans un processus de dialogue entre le Secrétariat et les États Membres pour déterminer, au moment opportun, quelles seront les mesures devant être appliquées pour renforcer l'Organisation. Mais nous savons que ce processus exige un examen attentif et détaillé des propositions contenues dans le rapport par tous les organes intergouvernementaux compétents. C'est pourquoi nous ne pensons pas qu'il soit sage d'appuyer une quelconque de ces propositions avant d'avoir réfléchi à toutes ses incidences sur le plan opérationnel et budgétaire. Nous verrions également avec préoccupation l'application unilatérale de ces mesures par le Secrétariat sans en avoir reçu un mandat exprès des États Membres. D'autre part, nous nous demandons quel sera l'impact des mesures proposées sur les mandats législatifs existants adoptés antérieurement par les États Membres.

À l'évidence, nous prenons acte de l'intention du Secrétaire général d'accorder la priorité aux activités qui favorisent la réalisation des objectifs consacrés dans la Déclaration du Millénaire et dans les plans d'action des grandes conférences mondiales. Mais l'adoption d'une nouvelle liste de priorités ne devrait pas conduire à l'abandon automatique des mandats déjà convenus par les principaux organes intergouvernementaux de l'Organisation. D'un point de vue constitutionnel, les nouvelles priorités et la modification des mandats existants doivent être approuvées de façon expresse et détaillée par l'Assemblée générale. L'adoption éventuelle de limites ou de clauses-couperets, comme mentionné au paragraphe 44 du rapport, est une prérogative que les

instances intergouvernementales n'ont pas encore choisi d'exercer.

Ma délégation estime opportunes certaines des mesures proposées. Nous partageons l'avis du Secrétaire général suivant lequel il faut améliorer les mécanismes de travail de la Commission des droits de l'homme pour la rendre plus efficace. Nous notons également son intention de revoir les procédures actuelles en vue de simplifier la présentation, devant les instances établies par les traités, des rapports nationaux relatifs aux droits de l'homme. Nous prenons note avec satisfaction de son intention d'améliorer la coordination entre les différents organismes du système ainsi que des efforts destinés à stimuler et à rajeunir le personnel de l'Organisation pour garantir la fourniture de services de qualité aux États Membres.

Mais nous émettons quelques doutes quant à d'autres recommandations. Les propositions visant à conférer une certaine latitude dans la réaffectation, à concurrence de 10 % du budget, des ressources et des crédits afférents au personnel et à déléguer davantage de pouvoirs aux cadres de direction pour leur permettre de gérer les ressources qui leur sont assignées me semblerait contraire à une bonne administration des fonds publics et exigerait des mesures de contrôle et d'évaluation accrues. En plus, ces mesures pourraient compromettre l'exécution des mandats approuvés par les instances intergouvernementales. On pourrait se demander ce qu'il est advenu dans la réalité des fonds prévus pour la préparation du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*. Nous avons entendu dire que ces fonds sont affectés officieusement à d'autres programmes, alors que les États Membres ont expressément demandé qu'il soit mis à jour. Il n'est donc pas surprenant qu'il y ait des retards dans sa publication. Ma délégation appuie le renforcement du Comité du programme et de la coordination ainsi que du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB).

La proposition de réduire le nombre de réunions et de rapports est quelque peu simpliste. Les réunions qui se tiennent actuellement et les documents actuellement produits correspondent aux besoins des diverses instances intergouvernementales. Toute réduction devrait donc être approuvée au cas par cas par l'organe concerné. Nous ne pouvons donc pas accepter que l'on confère des pouvoirs discrétionnaires, tels que proposés au paragraphe 96 du rapport. En réalité, la réforme devrait veiller à ce que

les rapports contiennent des informations à jour et des analyses plus poussées.

La proposition tendant à unifier la gestion des services de conférence et les services de secrétariat dans le cadre du Département des affaires de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences ne tient pas compte des besoins opérationnels et techniques des différentes instances. Nul n'a proposé, par exemple, de combiner le secrétariat du Conseil de sécurité et le secrétariat de l'Assemblée générale car cela pourrait compromettre la qualité des services fournis. De même, on ne devrait pas non plus combiner les secrétariats techniques des différentes commissions au sein d'un même Département sans garantir la continuité et la qualité des services fournis.

Nous avons pris note avec intérêt l'intention de créer des alliances avec les organisations non gouvernementales et le secteur privé. Toutefois, cela exige la plus grande précaution. L'Organisation doit être ouverte à toutes ces entités de la même façon en permettant l'expression la plus large des positions et des points de vue les plus divers. Mais il faut éviter que l'ordre du jour des Nations Unies soit remplacé par l'ordre du jour spécifique de certaines entités non gouvernementales. D'autre part, il ne faut pas oublier que ces entités ne peuvent pas se substituer aux gouvernements démocratiquement élus. Seuls les gouvernements représentatifs ayant un mandat démocratique clair sont les représentants authentiques des peuples.

Sur le plan de la procédure, ma délégation est pour la création d'un groupe de travail à composition non limitée qui examinerait les principales propositions figurant dans le rapport tout en renvoyant devant les grandes commissions de l'Assemblée générale l'examen des recommandations correspondant à leurs compétences. En particulier, nous voudrions recevoir du CCQAB un rapport exhaustif sur les propositions et nous aimerions connaître les incidences financières de chacune d'elles.

M. Gatilov (Russie) (*parle en russe*) : La Russie se félicite du rapport du Secrétaire général intitulé, « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » (A/57/387) qui, s'appuyant sur les progrès accomplis ces dernières années, propose un ensemble de mesures afin d'améliorer l'efficacité de l'ONU. Nous partageons l'avis et les recommandations du Secrétaire général, qui prévoient des mesures

pratiques pour poursuivre la réforme de l'ONU et renforcer sa capacité de relever les défis mondiaux.

À cet égard, nous appuyons le concept de la coordination renforcée avec le système des Nations Unies et l'interaction entre ses différents éléments clefs. Nous pensons que les efforts visant à atteindre cet objectif devraient porter sur la mise au point d'une réponse globale face aux menaces et aux défis nouveaux, surtout ceux posés par le terrorisme international sous toutes ses formes et ses manifestations. Les faits tragiques survenus récemment, en particulier en Indonésie et à Moscou, illustrent une fois encore au monde la cruauté sans précédent des terroristes qui sèment la mort et la destruction en se montrant disposés à sacrifier la vie de personnes innocentes. La lutte contre le terrorisme ne peut être couronnée de succès sans les efforts concertés de l'ensemble de la communauté internationale, et un rôle bien particulier devrait à cet égard incomber à l'ONU.

Nous souscrivons à l'évaluation positive faite par le Secrétaire général des efforts déployés au sein de l'ONU pour améliorer les activités de maintien de la paix de l'Organisation et partageons son désir de mettre un accent particulier sur l'établissement de mécanismes anti-crise, de déployer des opérations de maintien de la paix multiformes et de procéder à une répartition du travail optimale entre l'ONU et les organisations régionales.

Nous reconnaissons qu'il faut renforcer le rôle de l'Assemblée générale, en particulier en rationalisant son programme de travail. Nous convenons que la réforme du Conseil de sécurité ne devrait pas aboutir seulement à une augmentation du nombre de ses membres car le succès de l'activité du Conseil de sécurité dépend, dans une mesure non négligeable, de sa capacité de prendre des décisions rapides et efficaces. En tout état de cause, il faut rechercher l'accord le plus vaste possible sur la réforme du Conseil de sécurité sans une précipitation qui irait à l'encontre du but recherché.

Nous estimons qu'il serait plus logique de codifier, à une étape ultérieure de ce processus, les mesures prises par le Conseil pour améliorer ses méthodes de travail et ses procédures dans le cadre de la réforme globale du Conseil de sécurité. Pour ce qui est de la prévention et du règlement des conflits, le Secrétaire général souligne à juste titre la nécessité de

coordonner, selon que de besoin, l'interaction entre le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social et de définir clairement les rôles qui incombent aux Départements des affaires politiques et des opérations de maintien de la paix du Secrétariat.

Parmi les priorités absolues qui figurent dans le rapport se trouve la tâche qui consiste à améliorer les activités de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme. Les mesures proposées à cet effet sont à la fois équilibrées et réalistes, surtout celles qui visent à simplifier les mécanismes de rapports des États sur l'application de tous les traités internationaux relatifs aux droits de l'homme et à améliorer les procédures spéciales dans le domaine des droits de l'homme.

Nous saluons l'appel lancé par le Secrétaire général à la dépolitisation et à l'augmentation de l'efficacité du travail de la Commission des droits de l'homme. Nous pensons que l'exécution des tâches assignées au Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme contribuera au renforcement de l'efficacité des organes créés en vertu des traités relatifs aux droits de l'homme et du système de procédures spéciales relatives aux droits de l'homme. Il importe de faire en sorte que les recommandations pertinentes du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme soient formulées en étroite collaboration avec les États intéressés en tenant pleinement compte de leurs observations et de leurs propositions, et que les programmes de renforcement des activités de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme, au niveau des pays, soient destinés à aider les États à renforcer leurs capacités, notamment en matière de protection des droits de l'homme.

Sur le plan économique, nous appuyons la proposition tendant à privilégier la mondialisation pour en faire une question centrale afin de profiter des possibilités qu'elle offre sur le plan du commerce international et des investissements étrangers. Nous sommes favorables aux mesures destinées à renforcer le rôle du Conseil économique et social et à approfondir son dialogue avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce, notamment par le truchement de rencontres annuelles entre l'ONU et ces institutions.

Nous pensons qu'il serait logique d'établir une division plus claire entre les responsabilités qui incombent à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et à ses commissions techniques

dans le domaine socioéconomique afin de coordonner les efforts déployés pour appliquer les décisions issues des conférences et sommets de l'ONU. Nous appuyons l'idée d'optimiser l'ordre du jour et les méthodes de travail de la Deuxième Commission, de même que les mesures tendant à regrouper les rapports publiés sur les questions économiques et sociales, notamment en identifiant les thèmes intersectoriels qui relèvent à la fois des Deuxième et Troisième Commissions de l'Assemblée générale.

Nous nous félicitons du renforcement de la coopération entre l'ONU et le secteur privé et appuyons la proposition qui vise à créer à cette fin un bureau pour les partenariats. Toutefois, nous ne sommes pas entièrement convaincus de la nécessité de renforcer les mécanismes du Secrétariat pour la planification dans le domaine socioéconomique. Nous pensons que les divisions du Département des affaires économiques et sociales font tout ce qu'il faut dans ce domaine. Nous tenons également à signaler que le rapport ne dit rien au sujet de l'appui à apporter aux pays en transition économique, bien qu'il s'agisse là d'un sujet important étant donné le caractère spécifique des problèmes socioéconomiques auxquels se heurtent ces pays.

S'agissant de l'interaction entre l'ONU et les organisations non gouvernementales, nous nous félicitons de l'intention manifestée par le Secrétaire général de créer un groupe de personnalités qui sera chargé d'examiner les liens entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile et de formuler des recommandations pratiques dans ce domaine. La Russie est prête à proposer un candidat hautement qualifié pour travailler au sein de ce groupe.

Nous avons également pris note de la proposition du Secrétaire général de réformer le système d'information dans plusieurs domaines à la fois : en réorganisant le département correspondant du Secrétariat, en tirant le meilleur parti des publications de l'ONU et en restructurant les centres d'information des Nations Unies en les rationalisant autour de centres régionaux, en commençant par les pays d'Europe occidentale.

Toutefois, nous avons de sérieuses réserves quant à l'idée d'unir toutes les bibliothèques de l'ONU sous la houlette de la bibliothèque Dag Hammarskjöld à New York et de confier à cette dernière les fonctions d'élaboration des politiques et de coordination du

travail accompli dans ce domaine. Nous pensons franchement que cette centralisation par trop rigide n'aura pour effet que de nuire à l'efficacité des services de bibliothèque, qui sont conçus dans l'intérêt des États Membres, et d'affaiblir les services que l'ONU fournit à d'autres organisations internationales ainsi qu'à des institutions non gouvernementales et au public. Les particularités locales, qui sont si importantes pour la bonne utilisation du potentiel qu'offrent ces bibliothèques, se perdraient ainsi. C'est pourquoi nous pensons qu'il est indispensable d'étudier dans le détail cette proposition sous tous ses aspects, surtout sous l'angle des conséquences qu'entraîneraient les changements proposés.

S'agissant du chapitre du rapport consacré à l'amélioration des services de conférence, nous partons de l'hypothèse que l'ensemble de mesures proposées seront examinées au cours du débat annuel sur la résolution proposée à l'Assemblée générale en ce qui concerne le plan des conférences. Pour le moment, nous souhaitons souligner qu'il importe de maintenir et de renforcer les principes en vigueur à l'ONU à l'heure actuelle en matière de services de conférence et la distribution des responsabilités et des fonctions entre les départements correspondants à New York et dans les Offices des Nations Unies à Vienne, à Genève et à Nairobi.

Nous avons été quelque peu surpris de constater dans certaines sections du nouveau rapport du Secrétaire général sur les réformes une tendance à la centralisation des fonctions, des pouvoirs et de la hiérarchie dans les domaines des services de conférence et d'information. Par ailleurs, la décision 32 et la section qui porte sur les efforts qu'il faudra poursuivre pour améliorer la qualité de la gestion parle de développement et non pas de réduction de la notion de délégation des pouvoirs. En outre, « le principe selon lequel il est indispensable (...) pour renforcer la gestion des ressources humaines et financières, de donner à l'encadrement de plus grandes responsabilités et un plus grand pouvoir de décision ». (A/55/270, par. 1) a servi de base aux propositions de réforme faites par le Secrétaire général en 1997 – cette citation est tirée du rapport du Secrétaire général publié en 2000 et intitulé « Obligations liées aux responsabilités » (A/55/270). Nous pensons que les réformes engagées à l'ONU doivent être cohérentes sur ce plan également.

Nous nous félicitons de l'intention manifestée par le Secrétaire général de proposer un budget-programme soigneusement revu pour l'exercice biennal 2004-2005 afin de refléter les nouvelles priorités de l'Organisation. Il est important que ses ressources limitées soient distribuées de manière à pouvoir recenser les programmes et les activités dépassés et inefficaces. À cet égard, nous attendons avec intérêt des propositions concrètes du Secrétaire général.

Nous tenons également à noter que le problème des carences des mécanismes de planification et de budgétisation est bien présenté dans le rapport. Il faudrait donc prendre des mesures concrètes pour y remédier. C'est dans ce sens que le Secrétaire général propose une série de changements radicaux – ainsi, par exemple, un budget plus stratégique avec des renseignements complémentaires fournis séparément; un plan à moyen terme portant sur deux ans plutôt que quatre et combiné avec une esquisse budgétaire et la concentration de l'examen intergouvernemental des plans et budgets au sein de la Cinquième Commission. Toutes ces propositions, de même que celle concernant l'attribution du pouvoir de réaffecter les ressources budgétaires à concurrence de 10 % doivent être attentivement examinées.

C'est dans ce sens qu'il nous semble important que ces sujets fassent l'objet de documents additionnels et plus détaillés qui seraient soumis à la Cinquième Commission par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB).

Nous regrettons de constater que la section du rapport consacrée aux questions de personnel ne contient pas certaines propositions attendues de longue date en vue de réformes radicales du système contractuel de l'ONU et une amélioration du système d'évaluation des performances. Nous réaffirmons que la clef d'une réforme efficace de la gestion des ressources humaines, si l'on veut que celle-ci soit à la fois efficace et souple, passe par l'abandon total du système des contrats permanents et par le passage à un service détaché de la carrière.

Les idées contenues dans le rapport du Secrétaire général sur la transformation de la politique en matière de ressources humaines – par exemple l'élaboration de nouvelles approches de recrutement du personnel et d'un système de compensation sur le terrain, et l'accroissement des possibilités de départ anticipé

et de formation permanente du personnel attractives – devront être examinées à la lumière de leurs incidences financières. Nous ne saurions partager la conclusion que l'ONU a besoin d'un système plus compétitif de rémunération et d'indemnités. Nous considérons que l'évaluation du système actuellement menée par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) n'est qu'une tentative originale d'améliorer l'efficacité des travaux du Secrétariat.

Pour que les États Membres puissent prendre une décision sur les mesures de réforme proposées, il faudra mettre en place un mécanisme de travail efficace, tel que des consultations plénières informelles de l'Assemblée générale, menées par le Président. Grâce à un tel mécanisme il serait possible de se mettre d'accord sur un projet de résolution sur les propositions de réforme du Secrétariat général, qui apporterait un élan puissant à la poursuite des réformes de l'Organisation. Pour sa part, la Russie est prête à participer activement et de façon constructive à de telles consultations.

M. Effah-Apenteng (Ghana) (*parle en anglais*) : Je voudrais pour commencer associer ma délégation aux déclarations faites au nom du Groupe africain par le Représentant permanent de l'Égypte, en sa qualité de Président pour le mois d'octobre, et par le représentant du Venezuela au nom du Groupe des 77 et la Chine.

Nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général (A/57/387) intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement », qui contient 36 décisions. Nous espérons que le résultat de l'examen de ces initiatives de réforme de la deuxième génération, à ce haut niveau, permettra de susciter un nouveau flot d'améliorations à la culture de gestion de l'ONU et d'améliorer l'efficacité avec laquelle l'Organisation remplit son mandat. J'espère par ailleurs que cela débarrassera le Secrétaire général de l'idée tant rabâchée selon laquelle les États Membres ne peuvent pas fournir de ressources budgétaires supplémentaires pour élargir les programmes étant donné qu'il existe de larges possibilités d'accroître encore l'efficacité.

À cet égard, nous notons que si certaines des décisions envisagées ont un caractère essentiellement exploratoire et exigeront un examen plus approfondi à un stade ultérieur, plusieurs d'entre elles auront un effet immédiat dès leur approbation. Nous opérons également une distinction entre les propositions qui

ressortissent au domaine de compétence du Secrétaire général et celles qui nécessitent un accord intergouvernemental.

J'ai l'intention, au cours de cette intervention, d'aborder les diverses décisions qui ont été recommandées par le Secrétaire général. Toutefois, avant toute chose, je voudrais indiquer que ma délégation a pris note des observations du Secrétaire général sur les travaux supplémentaires à prévoir sur des questions comme la revitalisation de l'Assemblée générale, l'amélioration de l'efficacité du Conseil économique et social et le processus de réforme du Conseil de sécurité. Ces questions relèvent en effet des États Membres, et ma délégation s'engage à travailler à cette fin avec les autres délégations.

Le Ghana soutient la décision 1, qui vise à présenter un budget-programme entièrement révisé reflétant les priorités arrêtées lors de l'Assemblée du Millénaire. À notre avis, l'idée qui la sous-tend correspond au système de budgétisation orienté vers des résultats qui doit refléter les priorités de l'ONU. Ma délégation considère également que dans la mesure où le plan à moyen terme, qui établit un groupe de priorités à moyenne échéance, n'est pas supposé être statique mais est au contraire soumis à une révision tous les deux ans, la mesure envisagée devrait être mise en oeuvre dans le cadre du mécanisme existant et devrait viser non seulement à refléter les priorités arrêtées lors de l'Assemblée du Millénaire mais aussi les mécanismes de mise en oeuvre dérivés des conférences de suivi tels que le Consensus de Monterrey, le plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable et le Programme d'action de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, entre autres.

Les propositions du Secrétaire général contenues dans les décisions 2 à 5, concernant les mesures destinées à renforcer les droits de l'homme, sont positives, et ma délégation est disposée à soutenir leur application. Comme les principes universels des droits de l'homme requièrent des mesures efficaces au niveau national, il faut appuyer les pays qui ont besoin d'une assistance pour les aider à renforcer leurs capacités nationales de faire respecter les normes qui protègent les droits de l'homme et libertés fondamentales internationalement reconnus. Ma délégation hésite toutefois à accepter la proposition d'intégrer les droits de l'homme aux programmes nationaux de la Banque mondiale car cela pourrait détourner l'attention de la

question principale du financement du développement. En toute hypothèse, une telle mesure exigerait une étude et une évaluation supplémentaires.

Ma délégation se félicite de l'esprit de la décision 3, visant à rationaliser les procédures de présentation de rapports prévues par les traités relatifs aux droits de l'homme. Le peu de rapports présentés par les États Membres est dû au travail qu'ils représentent, et cela sape les efforts tendant à promouvoir efficacement les droits de l'homme. Nous attendons avec intérêt les consultations que le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme mènera avec les organes créés par traité à ce sujet, ainsi que son rapport.

Le Ghana a toujours admis l'importance des procédures spéciales pour la promotion et la protection des droits de l'homme reconnus au plan international et appuie par conséquent les efforts visant à améliorer l'efficacité de ce mécanisme afin d'aplanir les controverses actuelles sur le résultat des travaux sur les procédures spéciales. Il faudra cependant éviter d'adopter des mesures pouvant apparaître comme arbitraires et formuler des lignes directrices ou des règles de procédure uniformes.

Il ressort de tout cela, à notre avis, dans un esprit de gestion efficace du programme d'activités, qu'une source fiable de financement constitue une base solide pour la planification à long terme. Nous attendons donc avec impatience le rapport du Bureau des services de contrôle interne, dont nous espérons qu'il se concentrera sur les moyens de renforcer les activités de mobilisation de fonds du Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme en le détachant des conditions restrictives auxquelles certains donateurs subordonnent leur financement et qui, dans une certaine mesure, ont conduit à la fragmentation du programme d'activités.

On apprécie mieux l'importance de l'information publique des travaux de l'ONU si l'on réalise que l'ONU n'a pas seulement une relation avec des gouvernements ou des États mais également avec tous les peuples du monde, dont la plupart attendent de beaucoup de cette Organisation. Ma délégation est donc prête à soutenir l'intention manifestée par le Secrétaire général de restructurer le Département de l'information de façon à accroître son efficacité en tant que porte-parole de l'ONU. Nous soutenons également l'évaluation qui doit être menée par le Bureau des

services de contrôle interne, sur une période de trois ans, car elle pourra fournir une base scientifique et objective pour une évaluation de l'impact et de la rentabilité des diverses productions médiatiques de l'ONU. Toutefois, nous souhaiterions vivement que l'analyse de l'impact des productions du Département de l'information porte sur tous les domaines pertinents, notamment les besoins des sociétés et des populations dans toute leur diversité, et leur capacité d'accéder à ces productions médiatiques.

Le Ghana soutient l'idée de créer des pôles régionaux, en commençant par regrouper les 13 centres d'information qui se trouvent en Europe occidentale, car cela pourrait libérer des ressources des régions à coûts élevés mais à l'impact limité pour les réaffecter à d'autres régions stratégiques. Il faut toutefois rappeler qu'en Afrique, par exemple, l'immensité de la région et les préoccupations sous-régionales particulières pourraient exiger la création de pôles sous-régionaux plutôt que régionaux.

Ma délégation est également en mesure d'accepter la décision 9, visant à améliorer la gestion des bibliothèques des Nations Unies, sous réserve que soit respectée la promesse que les efforts supplémentaires de modernisation du système électronique de documentation et de distribution ne limitent en aucune manière l'accès des usagers moins avancés sur le plan technique, y compris les missions permanentes, aux versions papier des documents et collections.

S'agissant de l'amélioration des publications, toutefois, ma délégation peut accepter la décision 10, à l'exception de la mesure exposée à l'alinéa d), qui prévoit la cessation de la publication par l'ONU du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*. Ma délégation pense que les difficultés rencontrées pour éliminer le retard dans les volumes du *Répertoire* et les problèmes liés à la capacité interne de le publier ne dégagent pas le Secrétariat de l'obligation qui existe à cet égard. Le Ghana salue les efforts du Bureau des affaires juridiques en vue de créer un site Internet fournissant une version électronique du *Répertoire*. Nous demandons que le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* reçoive un traitement égal à celui accordé au *Répertoire de la pratique suivie par le Conseil de sécurité*, et nous insistons pour qu'un examen exhaustif soit accordé à toutes les options possibles, y compris une proposition antérieure du Bureau des services de

contrôle interne de créer une section unique du *Répertoire* et d'établir et d'alimenter un fonds d'affectation spéciale pour financer des postes à long terme afin de faciliter la préparation des volumes à publier.

Les propositions du Secrétaire général concernant les décisions 11 à 13 sont intéressantes mais exigent un examen plus approfondi dans la mesure où elles ont un impact direct sur la capacité de négociation des États Membres. Le Ghana pourrait cependant accepter la décision 11, qui vise à améliorer les rapports, sous réserve de l'acceptation par l'Assemblée générale de critères clairement définis pour guider le processus. À notre avis, la recherche de la concision ne doit pas faire oublier notre besoin évident de disposer d'informations reposant sur tous les faits disponibles et pertinents concernant un sujet donné. En outre, bien que ma délégation prenne note des défis posés par la décision 12, elle est disposée à travailler avec d'autres délégations sur la création d'un mécanisme chargé de déterminer s'il y a lieu de continuer à publier des rapports périodiques et d'en déterminer la fréquence.

En ce qui concerne la décision 13, le Ghana appuie l'intention du Secrétaire général de renforcer la capacité du Département des affaires de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences de fournir des services de réunion et de conférence rentables grâce, entre autres, à une meilleure utilisation des ressources disponibles au niveau de l'ensemble du système des Nations Unies. Ma délégation relève toutefois que les propositions contenues dans le rapport à l'examen et les mesures supplémentaires présentées dans le rapport A/57/289 sont liées. Nous comptons que l'approbation qui sera donnée au processus en cours vaudra automatiquement pour les mesures contenues dans ce dernier rapport.

La plupart du temps, l'efficacité de l'ONU se mesure à la manière dont elle réussit à mobiliser son riche réservoir de savoir et de compétences et à faire ainsi la différence sur un sujet donné. Aujourd'hui, l'éventail des questions qui préoccupent les États Membres s'est élargi et leur solution dicte, comme jamais auparavant, le bien-être de tous. Le Ghana appuie donc l'application continue de mesures tendant à améliorer l'efficacité de la présence des Nations Unies dans les pays en développement au moyen d'une coordination plus étroite, tout en respectant l'initiative et le rôle de direction des pays. Nous attendons aussi avec intérêt le document qui sera publié en septembre

2003 clarifiant les rôles et les responsabilités dans le domaine de la coopération technique.

Les décisions 16 et 17, relatives au réaménagement envisagé du Département des affaires économiques et sociales, sont les bienvenues et nous attendons avec intérêt les informations supplémentaires sur les avantages attendus du troisième poste de sous-secrétaire général qu'il est proposé de créer. Le Ghana approuve l'application de la décision 17 et propose que le groupe de la planification des politiques soit rattaché au Bureau du Secrétaire général adjoint, qui devrait diriger l'élaboration des politiques générales au sein du Département des affaires économiques et sociales de manière pleinement cohérente.

Le réaménagement proposé du Bureau du Conseiller chargé de missions spéciales en Afrique est important, puisqu'il vise à regrouper au sein d'un bureau unique plus visible les groupes actuellement dispersés qui s'occupent exclusivement de questions intéressant l'Afrique. Nous sommes convaincus qu'une telle restructuration, qui refléterait la priorité donnée à l'Afrique dans le plan à moyen terme, permettrait d'assurer la continuité requise dans la mesure où l'Afrique demeure une préoccupation prioritaire de l'Assemblée. À ce propos, nous pensons que le mécanisme de financement de ce bureau pourrait nécessiter un ajustement des ressources actuellement allouées au titre des missions politiques spéciales. En outre, ma délégation espère que l'énoncé de la décision 18, qui définit la portée des fonctions du Bureau du conseiller uniquement par rapport à l'Assemblée générale et à ses organes subsidiaires, est une erreur accidentelle et non une décision délibérée de limiter son rôle à l'Assemblée générale, en excluant ainsi le Conseil de sécurité. Il existe d'autres instances, comme le Conseil économique et social, qui sont aussi importantes pour les intérêts de l'Afrique.

À la lumière de la contribution majeure que les groupes de la société civile et le secteur privé peuvent apporter à la réalisation de certains des objectifs clés des Nations Unies, le Ghana approuve les décisions 19 et 20, étant entendu que leur application devra être conforme aux mandats assignés par les organes délibérants et que les propositions de fond à cette fin tiendront compte du caractère international de l'ONU et correspondront aux buts et aux principes de la Charte.

Pour ce qui est des décisions 21 à 23, ma délégation juge positif l'engagement d'évaluer régulièrement le processus d'allocation des ressources. Nous sommes prêts à examiner les mesures proposées en fonction du mérite de chacune. Il est nécessaire, toutefois, de réaffirmer notre appui au plan à moyen terme tel qu'il se présente actuellement et nous émettons quelques doutes quant à l'utilité de le remplacer par un plan à court terme, qui existe déjà sous la forme du budget-programme de l'exercice biennal. En tant que document stratégique incarnant les objectifs de l'Organisation, nous pensons que le plan à moyen terme qui guide et concentre la mise en oeuvre des objectifs prioritaires reflétés en budgets biennaux devrait être mû par tous les acteurs, y compris les Grandes Commissions compétentes et le Secrétariat. Son élaboration devrait répondre à l'initiative des Grandes Commissions et être approuvée par elles.

Ma délégation peut, cependant, appuyer une esquisse budgétaire qui serait préparée pour refléter le plan à moyen terme de quatre ans, étant entendu toutefois que si les deux premières années constituaient une esquisse définitive soumise à l'approbation de l'Assemblée, les deux centres serviraient seulement de repères indicatifs pour les besoins en ressources futurs. Le Ghana pourrait aussi envisager d'appuyer un budget plus court, mais mieux adapté et plus stratégique, si le complément d'informations qui doit être fourni séparément est facile d'accès et n'affecte pas notre capacité de prendre des décisions bien informées.

En ce qui concerne le renforcement du système d'évaluation et de suivi, ma délégation considère cette fonction comme faisant partie intégrante du système de budgétisation axée sur les résultats et comprend que, pour faire fonctionner un système plus souple en amont, il faut prévoir de solides mécanismes d'obligation redditionnelle en aval. C'est pourquoi nous attendons avec intérêt les propositions concernant le suivi et l'évaluation, particulièrement celle relative à un système d'évaluation où les résultats financiers et la mise en oeuvre des programmes seraient examinés de manière intégrée, afin d'avoir une meilleure indication des résultats obtenus et de leur coût et de déterminer plus facilement si le fait qu'un objectif donné n'a pas été atteint est imputable à l'insuffisance des fonds.

Nous attendons impatiemment des précisions supplémentaires concernant la décision 22 et nous avons l'intention d'examiner avec les autres délégations comment la proposition de regrouper au

sein de la Cinquième Commission tous les aspects du processus de prise de décisions relatives au budget serait mise en oeuvre et dans quelle mesure elle est justifiée. Nous sommes tout aussi impatients de connaître le nouveau format du budget des opérations de maintien de la paix que le Secrétaire général entend élaborer conformément, nous l'espérons, aux obligations statutaires relatives à un budget davantage axé sur les résultats et donnant une meilleure justification de la répartition des ressources.

Le Ghana appuie la décision 25, visant à améliorer la mobilité du personnel dans l'ensemble du système des Nations Unies. Toutefois, nous insistons sur le fait que la mobilité devrait être encouragée non seulement comme moyen de surmonter les problèmes de recrutement dans certains lieux d'affectation mais aussi, entre autres choses, comme moyen d'acquérir l'expérience indispensable aux administrateurs de rang supérieur pour se faire une idée réaliste de la situation. Nous pouvons également apporter notre soutien à la décision 26, qui propose de lever les restrictions au nombre d'agents des services généraux remplissant les conditions requises pour être promu à la catégorie des administrateurs, étant entendu que l'augmentation proposée du contingent annuel de postes P-2 disponible pour les candidats ayant passé avec succès l'examen ne doit en aucune façon empiéter sur la nécessité première que la composition du personnel de la catégorie des administrateurs de l'ONU reflète de manière juste la grande variété géographique des États Membres.

Le Ghana est aussi en mesure d'approuver la décision 27 relative aux modifications envisagées des fonctions et des perspectives de carrière des agents des services généraux, ainsi que la décision 28, qui modifierait le statut de tous les employés du Secrétariat de l'ONU pour en faire des fonctionnaires internationaux. Cependant, nous demandons des précisions supplémentaires sur la manière dont cette décision affecterait le principe Fleming et ses éléments visant à réduire les coûts.

Ma délégation est également en mesure de soutenir les mesures d'assouplissement de l'organisation du travail qui sont proposées dans la décision 29, sous réserve que cela s'applique exclusivement au personnel déjà en poste et ne soit pas pris en considération au moment de recruter de nouveaux membres du personnel. L'ONU étant une organisation universelle, les ressortissants de tous les

pays, en développement ou développés, devraient avoir les mêmes possibilités d'y travailler.

Enfin, ma délégation est en mesure de soutenir les décisions 30 à 36, pour lesquelles nous demanderons quelques éclaircissements dans le cadre des consultations officieuses à ce sujet. Je tiens à signaler que nous attendons avec un vif intérêt le moment où l'ombudsman participera activement au règlement des différends entre la direction et le personnel. Nous comptons bien que son Bureau recevra tout l'appui nécessaire pour atteindre cet objectif.

En conclusion, je rappelle que ma délégation appuie les mesures proposées par le Secrétaire général et je tiens à souligner que nous sommes résolus à collaborer avec les autres délégations dans ce domaine.

M. Takahashi (Japon) (*parle en anglais*) : Les progrès de la mondialisation ont fait naître des possibilités sans précédent en matière d'échanges et fortement amélioré la compréhension mutuelle entre les peuples de différentes cultures. Si beaucoup ont tiré profit de la mondialisation, nous reconnaissons qu'un grand nombre de personnes n'en ont pas profité et mènent une vie insatisfaisante. Dans ces circonstances, il existe un grand nombre de situations où les règles qui régissent les activités dont les effets dépassent les frontières nationales sont inadéquates. Les États Membres de l'Organisation des Nations Unies doivent faire preuve de sagesse en revitalisant les fonctions de l'Organisation et en veillant à ce qu'elle puisse relever les défis de l'époque actuelle. Le premier pas dans ce sens consiste à faire en sorte que l'Organisation elle-même respecte ses obligations redditionnelles et à la réformer en adoptant des orientations précises. Le Gouvernement japonais remercie le Secrétaire général Kofi Annan de son initiative en faveur de la réforme de l'Organisation des Nations Unies.

Je souhaiterais, tout d'abord, exposer le point de vue et les attentes du Japon en ce qui concerne la proposition de réforme du Secrétaire général.

Premièrement, si une résolution de l'Assemblée générale était adoptée suffisamment tôt pour orienter la réforme dans son ensemble et lui donner une impulsion, comme le recommande le rapport du Secrétaire général, le Japon appuierait cette résolution. Deuxièmement, le Japon encourage le Secrétaire général à rapidement mettre en oeuvre les éléments de réforme qui relèvent de sa seule autorité et qui sont conformes aux résolutions et décisions pertinentes déjà

adoptées. Troisièmement, une fois la réforme introduite, nous, États Membres, devrions immédiatement procéder au suivi adéquat de son application et en vérifier les résultats.

Je voudrais maintenant présenter la position du Japon dans plusieurs domaines qui sont abordés par le rapport du Secrétaire général. Le Gouvernement japonais accorde une importance particulière aux quatre points suivants.

Premièrement, le Japon considère qu'il est crucial pour l'Organisation des Nations Unies de revoir ses programmes en fonction des nouveaux objectifs qui ont été définis dans la Déclaration du Millénaire et lors des grandes conférences mondiales. Cette révision des programmes devrait se refléter dans le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2004-2005. Il faudrait clairement fixer les priorités et identifier les économies au moment d'examiner le processus de budgétisation et de planification pour le rendre plus souple et plus efficace. Les explications fournies à ce sujet la semaine dernière par la Vice-Secrétaire générale, Mme Fréchette, sont encourageantes.

À cet égard, nous jugeons primordial de redistribuer les ressources qui étaient initialement prévues pour les activités de faible priorité ou dépassées en faveur des activités affichant une priorité élevée. Le Gouvernement japonais compte bien que le Secrétaire général identifiera et proposera des activités à supprimer ou à interrompre. Cela serait encore plus important compte tenu du gonflement possible du budget actuel. Si ces efforts n'aboutissent pas et si, par conséquent, le budget de l'ONU continue de s'accroître, le Japon – dont la contribution représente un cinquième du budget ordinaire – sera bien en peine de rendre des comptes à ses contribuables.

Permettez-moi de vous exposer la procédure budgétaire du Gouvernement japonais. Les directeurs des départements ministériels jouent un rôle important, car ils fixent les priorités et déterminent les activités à abandonner pour cause de restriction budgétaire. Les contribuables japonais s'attendent certainement à ce qu'une procédure similaire soit suivie à l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes donc favorables à l'initiative des clauses-couperets qui est proposée dans le rapport du Secrétaire général.

Deuxièmement, le Gouvernement japonais tient à souligner qu'il est important d'améliorer la gestion du

Haut Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) et qu'il attend avec un vif intérêt une proposition concrète et réelle du Haut Commissaire. Le HCDH devrait tout mettre en oeuvre pour promouvoir la collaboration avec les autres organes des Nations Unies et les institutions spécialisées, tout en veillant à la cohérence de leurs mandats respectifs et au respect des concepts fondamentaux des droits de l'homme au sein de la communauté internationale.

Troisièmement, le Japon attache une importance particulière à l'application du principe de la répartition géographique équitable pour ce qui est du personnel du Secrétariat. Afin de régler la question de la sous-représentation ou de la non-représentation, le Japon attend du Secrétaire général qu'il mette en place un programme et qu'il fixe des objectifs précis pour assurer une répartition géographique équitable, comme le requiert la résolution 55/258. Le rapport du Secrétaire général sur la réforme de la gestion des ressources humaines (A/57/293) ne répond pas entièrement à cette exigence et nous attendons avec un vif intérêt la présentation d'un rapport complet au cours de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale.

En ce qui concerne la proposition qui tend à lever les restrictions limitant le nombre des agents des services généraux remplissant les conditions requises pour être promus à la catégorie des administrateurs, le Japon pense que ces possibilités de promotion ne devraient pas être garanties en augmentant le taux de recrutement des administrateurs à partir de la catégorie des services généraux. Au contraire, le Japon considère qu'il serait approprié d'augmenter les possibilités de recruter des administrateurs par la voie des concours nationaux et au niveau des services généraux en modifiant la structure du Secrétariat – caractérisée par un nombre excessif de postes aux échelons supérieurs – de façon à la rendre davantage pyramidale, comme l'énonçait la résolution 51/241 et comme l'a rappelé la résolution 56/253.

Quatrièmement, pour ce qui est de l'amélioration du fonctionnement et de l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies, le Gouvernement japonais compte sur une meilleure coordination sur le terrain du système des Nations Unies et des autres acteurs, ainsi que sur une simplification des rapports et de la gestion des conférences.

Nous nous félicitons de l'intérêt que le Secrétaire général porte à l'action de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du développement. Le Gouvernement japonais espère approfondir le débat sur le suivi coordonné et intégré d'une série de grandes conférences internationales en matière de développement – dont la Conférence internationale sur le financement du développement et le Sommet mondial pour le développement durable – et sur la façon de concrétiser les objectifs de ces conférences. Le Gouvernement japonais ose espérer que les délibérations actuellement menées au titre d'autres questions inscrites à l'ordre du jour contribueront à réformer l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble.

Enfin et surtout, je voudrais dire quelques mots concernant la réforme du Conseil de sécurité. Le rapport actuel n'aborde pas le sujet des changements nécessaires à l'intérieur des instances gouvernementales, comme la réforme du Conseil de sécurité, dont l'examen est en cours par un Groupe de travail. Cela constitue cependant une tâche extrêmement importante du point de vue du renforcement de l'ONU. Comme le note le Secrétaire général au paragraphe 20 de son rapport (document A/57/387) «...aucune réforme de l'Organisation des Nations Unies ne sera complète sans une réforme du Conseil».

Il est à la fois possible et indispensable d'élargir la composition du Conseil de sécurité sans compromettre pour autant son efficacité. L'année prochaine, le débat sur la réforme du Conseil de sécurité entrera dans sa dixième année. Le Gouvernement japonais pense que, comme première mesure pratique, nous devrions maintenant centrer nos discussions sur des questions comme le nombre de sièges qu'un Conseil de sécurité élargi pourrait avoir. Le Japon a l'intention d'oeuvrer avec acharnement sur cette question.

Nous nous attendons à ce que le rapport fournisse une impulsion supplémentaire à ces discussions, et nous attendons avec intérêt la participation active du Secrétaire général en la matière.

Le Gouvernement japonais est persuadé que nos efforts de réforme auront pour résultat une organisation plus productive et plus efficace. Le Japon est résolu à oeuvrer conjointement avec l'Organisation Unies et ses États Membres afin de réaliser cet objectif.

M. Yuchengco (Philippines) (*parle en anglais*) : Le climat actuel nous montre que de nombreux défis que nous avons relevés en tant qu'États sont en fait des préoccupations collectives appelant des ripostes collectives. Nous pensons que l'Organisation des Nations Unies demeure l'instance internationale la plus importante capable de susciter les mesures multilatérales et collectives nécessaires afin de relever la myriade de défis internationaux auxquels nous sommes confrontés. Le renforcement des Nations Unies est donc un aspect essentiel de nos travaux.

Ma délégation est heureuse d'intervenir sur ce point de l'ordre du jour devant l'Assemblée générale et salue les initiatives du Secrétaire général dans les efforts inlassables qu'il déploie pour promouvoir une organisation qui soit unie dans ses objectifs et exemplaire par les résultats obtenus.

La rapidité des événements mondiaux du monde exige que l'ONU reste en prise sur eux, identifie rapidement les secteurs critiques et adopte des améliorations au sein de son système afin de réaliser ses objectifs. Il existe des possibilités de simplifier les procédures et les processus, de constituer un solide noyau de personnel talentueux et qualifié et de maximiser les avantages des technologies de l'information. À cet égard, nous avons décidé de garder un esprit ouvert et nous nous félicitons des nombreuses mesures qui ont été proposées par le Secrétaire général dans son rapport intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » (A/57/387).

En particulier, nous nous félicitons des mesures proposées par le Secrétaire général pour améliorer la coordination au sein du système des Nations Unies et minimiser ou éliminer les doubles emplois, que ce soit dans le cadre des activités, des rapports ou des publications. Une meilleure coordination permettrait non seulement de rationaliser le travail du Secrétariat et des organes intergouvernementaux mais, qui plus est, rejaillirait sur la productivité et l'efficacité de l'Organisation. Nous reconnaissons aussi qu'une coordination plus étroite améliorerait le développement des politiques et leur planification.

Ma délégation convient avec le Secrétaire général que l'on peut coordonner et rationaliser les programmes de travail et les rapports. Nous avons pris note de la proposition du Secrétaire général pour y parvenir et nous serions intéressés de savoir comment

on envisage de regrouper et de consolider les questions présentant des similitudes.

Dans le même ordre d'idées, on pourrait faire beaucoup pour simplifier les processus, et nous attendons avec intérêt de pouvoir bientôt examiner un budget-programme qui reflète mieux les priorités de l'Organisation sous un format rationalisé qui serait accessible à des lecteurs autres que des experts. Nous nous comptons que le nouveau format permettra un examen du budget moins fastidieux tout en permettant un débat plus approfondi sur le contenu des programmes.

Ma délégation pense que l'Organisation doit disposer des capacités en ressources humaines pour mettre en oeuvre les changements envisagés. Il faut constamment améliorer cette capacité en fournissant les incitations et les possibilités appropriées qui permettent à l'Organisation de conserver la meilleure réserve de talents et de prendre les mesures nécessaires afin d'actualiser constamment les connaissances.

Ma délégation reconnaît aussi la nécessité d'une communication effective afin de faire passer le message des Nations Unies et soutenir aussi l'appui apporté par la communauté internationale au noble travail entrepris par notre organisation. Bien que des millions de personnes dans le monde connaissent l'existence de l'Organisation des Nations Unies, peu d'entre elles sont conscientes du rôle critique qu'elle joue dans nos vies et des activités qu'elle entreprend afin d'encourager le développement et maintenir la paix et la sécurité internationales. Il faut donc appuyer ces activités en faisant passer le message adéquat grâce à des publications ou des moyens de communication appropriés.

La notion de réforme peut être interprétée de bien des façons. Ma délégation y voit une amélioration permanente d'un système au lieu d'un changement pour le changement ou simplement d'une mesure de compression des coûts. Parallèlement, il faut définir des objectifs et des processus clairs pour éliminer toute inquiétude que pourrait susciter la mise en oeuvre de nouvelles approches. Nous avons suivi le processus de réforme pendant la dernière décennie et nous pensons que la transparence, l'obligation redditionnelle et la participation universelle se sont révélées les meilleurs moyens d'obtenir des résultats concrets et d'assurer que les réformes bénéficient de l'appui nécessaire. Nous sommes donc heureux de constater que le rapport

du Secrétaire général sera examiné dans le cadre d'un processus de dialogue et d'échanges de vues plus informel et à participation non limitée.

Ma délégation appuie les efforts de réforme du Secrétaire général et nous contribuerons de façon positive aux travaux futurs. À ce propos, nous avons quelques idées préliminaires à soumettre. Premièrement, le processus de prise de décisions sur le programme du Secrétaire général tendant à aller plus loin dans la réforme doit être ouvert et transparent afin de garantir la participation la plus large possible.

Deuxièmement, grâce à un processus de dialogue ouvert, les délégations devraient pouvoir décider quelles sont les mesures relevant de l'autorité du Secrétaire général et susceptibles d'être immédiatement appliquées, et celles qui doivent recevoir l'aval ou faire l'objet d'une décision de l'Assemblée générale.

Troisièmement, il faut essayer d'achever notre travail sur ce point le plus rapidement possible, tout en gardant à l'esprit que la réforme doit être un processus continu et que, comme l'examen ou l'élaboration de certaines mesures peut prendre un certain temps, il faut éviter des décisions hâtives.

Enfin, bien que ma délégation garde l'esprit ouvert quant au contenu de toute résolution sur ce point, nous pensons qu'elle devrait définir l'orientation générale et stratégique du travail plus poussé qu'appellent certaines mesures à un niveau plus détaillé plutôt que d'énoncer des mesures spécifiques à ce stade, même si cela peut s'avérer nécessaire à un stade ultérieur. Un tel résultat serait conforme à notre opinion selon laquelle la réforme de l'ONU est un processus continu.

Il y a deux ans, lors du Sommet du Millénaire, nos dirigeants se sont réunis dans cette Assemblée pour réaffirmer leur foi en la capacité de l'Organisation et de sa Charte de créer un monde prospère pacifique et juste. Les principaux organes des Nations Unies ont chacun un rôle important à jouer à cet égard. Cela est vrai en particulier du seul organe universel, l'Assemblée générale. Il est donc essentiel que nous nous efforcions de revitaliser l'Assemblée afin qu'elle puisse réaffirmer sa position centrale en tant que principal organe de décision de l'Organisation des Nations Unies.

En outre, ma délégation croit que l'Assemblée générale reste le seul organe principal des Nations Unies où le principe de l'égalité souveraine entre les États est respecté. C'est le seul organe principal où tous les États Membres participent, sur un pied d'égalité et dans la démocratie, au processus de prise de décisions. Par ailleurs, le mandat de l'Assemblée générale porte sur tous les aspects de la coopération multilatérale, en particulier pour ce qui est de promouvoir et d'appuyer la croissance et le développement économiques et de maintenir la paix et la sécurité internationales. L'Assemblée doit donc être constamment en mesure de maintenir ces rôles.

C'est donc à point nommé que la question de la revitalisation de l'Assemblée générale est remise à l'ordre du jour de l'ONU et y occupe une place prioritaire. Cette question est également liée, par de nombreux aspects, au programme proposé par le Secrétaire général en vue de mettre en place de nouveaux changements.

Bien qu'au cours des 10 dernières années on ait entrepris et achevé des exercices de réforme et de renforcement de l'ONU, les activités de l'Assemblée générale doivent encore être renforcées, tant au niveau interne que pour ce qui est d'une interaction plus fructueuse avec les autres organes de l'ONU, en particulier le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social. Les Philippines restent déterminées à mettre en oeuvre les nombreuses mesures convenues mais non appliquées afin de parvenir à cet objectif. Nous aimerions en particulier que soient mis en oeuvre les éléments principaux des résolutions 51/241 et 55/285, en particulier le paragraphe 14 de la résolution 55/285, qui prescrit de prendre de nouvelles décisions sur la base du débat sur le rapport sur l'activité de l'Organisation, et les paragraphes 18 et 19 de la même résolution qui traitent respectivement de l'établissement des rapports et de l'organisation des réunions et du recours accru de la part du Président à des facilitateurs, selon que de besoin.

Il faut également envisager les moyens de mettre en oeuvre le paragraphe 12 de la résolution 51/241, qui prévoit la tenue de consultations informelles, sous l'égide du Président ou de l'un des Vice-Présidents, afin d'examiner la nature de toute décision de l'Assemblée concernant le rapport annuel présenté par le Conseil de sécurité à l'Assemblée générale. La revitalisation et l'amélioration de l'efficacité de

l'Assemblée générale devraient donc être fondées sur les résolutions précédemment adoptées à ce sujet, ou s'en inspirer pour déterminer si elles sont mises en oeuvre, pour voir dans quelle mesure elles ont été mises en oeuvre afin de prendre, le cas échéant, de nouvelles décisions. Il faudrait aussi envisager des mesures nouvelles et novatrices. Nous considérons également le non-document du Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session, en date du 6 juin 2002, comme un nouvel apport à l'exercice sur la revitalisation et le renforcement de l'ONU au cours de cette session.

La revitalisation de l'Assemblée générale, telle qu'envisagée par les pères fondateurs de l'ONU et comme l'ont redit nos dirigeants il y a deux ans lors du Sommet du Millénaire, réaffirmerait notre foi en l'Organisation et notre engagement en faveur de la démocratie et de la coopération internationale en tant qu'instrument principal pour faire face aux défis mondiaux de notre temps.

M. Chowdhury (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Au cours des dernières décennies, les programmes internationaux de l'ONU ont beaucoup augmenté. Les grandes conférences des années 90 leur ont donné une échelle et une dimension sans précédent. L'ONU avait besoin d'être restructurée, revitalisée et réorganisée pour s'acquitter de ses responsabilités croissantes. Il était donc temps que le Secrétaire général, face à ces besoins, présente ses propositions de réforme. Il a ainsi fait montre de sagesse, de vision et de détermination. Ce faisant il a également justifié la confiance que nous lui faisons. Nous le remercions de cette initiative ainsi que de la présentation succincte du rapport qu'il a faite ce matin.

Nous considérons que ces propositions font partie intégrante du processus lancé en 1997. Une préoccupation immédiate avait été d'établir l'efficacité des gestionnaires. Il est donc naturel que nous nous intéressions à la rationalisation des structures, à l'utilisation optimale des ressources, à l'élimination des doubles emplois, au resserrement de la coordination et à la définition de critères d'évaluation des performances. Mais il y a également d'autres préoccupations. Nous pensons que les changements devraient être suivis d'une amélioration de la capacité de l'Organisation d'être plus efficace. Ces changements devraient aussi renforcer la capacité de l'ONU de refléter les aspirations des États et des peuples. Comme l'a dit le Secrétaire général, cela doit

être un processus de longue durée plutôt qu'un événement ponctuel.

La déclaration faite par le représentant du Venezuela en tant que Président du Groupe des 77 a reflété l'ensemble de nos vues sur le rapport ainsi que ce que nous en attendons. Puis-je saisir cette occasion pour faire quelques observations supplémentaires sur le rapport?

Un domaine, qui, selon le Bangladesh, fait apparaître le bien-fondé des mesures proposées est celui des droits de l'homme, en particulier quand il s'agit d'aider les pays à créer de solides institutions des droits de l'homme et à examiner les procédures spéciales et celles des organes créés par traité. Lorsque le Haut Commissariat des Nations Unies établira son rapport l'an prochain, nous nous attendons à ce que les États Membres soient dûment consultés.

Nous appuyons les propositions du Secrétaire général en faveur d'une collaboration plus étroite avec la société civile. Le projet de création d'un groupe de personnalités est louable. Nous nous félicitons des mesures proposées dans le domaine de l'information et de la documentation. À notre avis, celles-ci ont pour objectif de créer une culture de la communication au sein de l'Organisation. Nous reconnaissons la nécessité d'avoir des rapports précis et clairs. Nous sommes prêts à oeuvrer à l'amélioration dans ce domaine grâce à des techniques et des technologies nouvelles. On ne peut pas faire fi des instruments nombreux et améliorés dont nous disposons et qui sont plus nombreux qu'il y a même une décennie.

En même temps, nous devons reconnaître qu'une organisation intergouvernementale telle que l'ONU est constituée d'États Membres dont les besoins sont différents. Il faut donc tenir compte des besoins divers des Membres que l'Organisation sert. Nous approuvons les propositions tendant à ce que les rapports soient mieux ciblés, ce qui est d'ailleurs indispensable si l'on veut qu'ils soient moins conventionnels et poussent plus loin l'analyse des questions traitées. Cela est particulièrement vrai pour les rapports portant sur le développement social et économique, qui sont intersectoriels. Mais regroupent les rapports, comme proposé, pourraient avoir un impact sur la programmation et l'enchaînement des travaux des différentes commissions et de divers organes. Nous aimerions en savoir davantage à ce sujet. Le développement socio-économique est un domaine

auquel ma délégation attache évidemment une grande importance. Nous saluons la proposition tendant à assurer une plus grande cohérence dans ce vaste secteur, au niveau de la prestation des services. Les modalités proposées, telles que la programmation commune et la mise en commun des ressources, méritent d'être notées. Nous espérons que ces améliorations permettront de mieux soutenir les programmes humanitaires et de développement, en particulier au niveau des pays. J'aimerais, à cet égard, appeler l'attention de l'Assemblée sur le Programme d'action de Bruxelles adopté lors de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, programme très élaboré qui cerne clairement les mesures à prendre par les pays les moins avancés et la communauté internationale. Nous sommes au premier stade de la mise en œuvre de ce Programme et nous espérons que les mesures proposées contribueront également aux efforts entrepris dans le cadre des paramètres du Programme d'action de Bruxelles.

Un rapport détaillé sur la coopération technique est en préparation pour l'an prochain. Cependant, tout en énonçant les grands principes présidant à l'attribution des rôles et des responsabilités des diverses entités du système des Nations Unies, le rapport actuel précise que « ce sont les entités bien établies sur le terrain et ayant une longue expérience du terrain qui devraient fournir la coopération technique » [A/57/387, par. 124 d)]. À l'heure actuelle, je voudrais souligner qu'un certain nombre de fonds et programmes, comme la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui ne sont pas représentés sur le terrain. Or nous bénéficions grandement de leurs activités et apprécions leur travail. C'est pourquoi il importe, à mon avis de jauger les incidences possibles de toute réorientation de l'appui apporté aux États Membres sur les programmes de la plupart des pays en développement.

J'ajouterai qu'il est difficile, dans bien des cas, de mesurer une activité ou un programme, particulièrement dans le domaine socioéconomique. Il convient de tenir compte de ce facteur lorsqu'on prend la décision de clore un programme.

Dans cette Organisation, on ne saurait trop insister sur le rôle du processus de budgétisation et de planification. Actuellement, le plan quadriennal à moyen terme constitue la principale directive de politique générale de l'ONU. Après un examen méticuleux par le Comité du programme et de la

coordination (CPC), le plan est adopté et revu par l'Assemblée générale. Dans cet exercice, tous les mandats pertinents sont pris en compte. Par exemple, en procédant, cet été, à l'examen du plan actuel, le CPC y a intégré les objectifs pertinents du Millénaire en matière de développement. Nous sommes disposés à envisager comment on pourrait améliorer encore les méthodes de travail du CPC.

Une autre question en rapport avec le CPC et aussi celle du plan à moyen terme et de ses priorités. Si l'on veut faire des objectifs du Millénaire en matière de développement les objectifs prioritaires, il va falloir se pencher explicitement sur la façon de les concilier avec les priorités du plan à moyen terme.

Des milliers de petites mains s'affairent dans l'ombre pour nous fournir l'appui qui nous permet d'accomplir notre tâche. Leurs conditions de travail nous importent au plus haut point. Le rapport du Secrétaire général a proposé un certain nombre de mesures visant à créer un personnel plus polyvalent, plus qualifié et mieux géré. Nous nous en félicitons.

Le Secrétaire général a demandé des indications claires sous forme d'une résolution de cette Assemblée. Nous le lui devons. Le Président Kavan a mis au point une procédure par laquelle il entend atteindre cet objectif, au moyen de consultations transparentes et avec l'aide de quelques facilitateurs travaillant sous sa direction. Nous approuvons cette démarche et nous saluons sa détermination. Nous avons toutes les raisons de croire que nous parviendrons à réaliser cette tâche pour peu que nous conjuguions nos efforts.

La séance est levée à 18 h 20.